LE DÉVELOPPEMENT,

ÇA Y EST !

TALON • TALATA

PROGRAMME 2021-2026

Le vrai bilan de notre action depuis cinq ans, c'est notre nouvel état d'esprit, notre capacité désormais à faire face à notre destin, à nos besoins, et de manière durable. "

SOMMAIRE

RÉFORMES POLITIQUES 4
ADMINISTRATION JUDICIAIRE 6
FINANCES PUBLIQUES 7
ADMINISTRATION PUBLIQUE 8
DÉCENTRALISATION 11
DIPLOMATIE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE 12
SÉCURITÉ ET DÉFENSE 13
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS 14
ÉNERGIE 16
EAU POTABLE 17
PROTECTION SOCIALE 20
SANTÉ 21
ÉDUCATION 24
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE 30
SPORTS 33
ARTISANAT 35
ART ET CULTURE 36
TOURISME 37
AGRICULTURE 40
INDUSTRIE ET COMMERCE 44
NUMÉRIQUE ET DIGITALISATION 46
MÉDIAS 47
CLIMAT DES AFFAIRES 48
EMPLOI 49
FINANCEMENT DU PROGRAMME 50
LE DÉVELOPPEMENT, CA Y EST ! 51

LE DÉVELOPPEMENT, ÇA Y EST !

J'en étais certain et vous ai invités à y croire ; vous m'avez fait confiance et nous nous y sommes engagés.

N'avons-nous pas eu raison ?

Ce fut laborieux certes, mais nous avons réussi à vaincre la fatalité. Nous avons, dans tous les domaines, rompu les amarres, réalisé ce qui nous paraissait impossible, engagé la transformation progressive de notre pays, entrepris notre propre mutation.

Nous développer était donc possible !

Nos « petits pas » en sont la preuve. En cinq ans nous avons fait mieux que jamais. Le reste, si immense soit-il, est toujours à notre portée si nous gardons le cap.

Nous venons de loin, nous irons loin, le plus loin possible…

Sur le chemin du développement, nous ne nous arrêterons plus.

Patrice Talon

CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT, LES LIBERTÉS ET PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

RÉALISATIONS MAJEURES

Le défi de réformer nos pratiques politiques et partisanes pour poser les jalons d'une démocratie mature et moderne était grand en 2016. Cinq ans après, nous avons engrangé des résultats probants dont les premiers effets augurent déjà d'une amélioration remarquable des pratiques.

Les actions engagées entre 2016 et 2021 ont ainsi notamment permis

- La révision de la Constitution du 11 décembre 1990 pour améliorer le fonctionnement de la démocratie au Bénin
- La rationalisation du système partisan pour l'avènement de partis politiques d'envergure nationale. À date, le nombre de partis politiques est passé de 278 en 2019 à une quinzaine en 2021
- Le financement public des partis politiques
- La réhabilitation des partis politiques dans leur rôle d'animateurs exclusifs de la vie politique
- La correction progressive des déviances telles que la personnification et la régionalisation des partis politiques
- L'adoption d'un mécanisme juridique et politique pour une meilleure représentation du peuple par les femmes au Parlement
- La reconnaissance de la chefferie traditionnelle
- L'actualisation de la charte de l'Opposition
- La mise en place d'un nouveau code électoral

En ce qui concerne la presse

- L'environnement reste caractérisé par la pluralité et la diversité des supports
- La presse privée évolue aux côtés de la presse publique avec une réelle responsabilisation des acteurs

> *La bonne gouvernance est un nouvel acquis désormais impératif qui vient compléter la démocratie et les libertés pour faire de nous, un peuple digne, un peuple qui se prend en charge, qui se construit, qui va se développer. Cela mérite que chacun s'y donne encore avec énergie, avec foi, avec ferveur, jusqu'à ce que cela devienne un acquis définitif, jusqu'à ce que l'on ne puisse plus revenir en arrière. "*

CONSOLIDER LA DÉMOCRATIE, L'ÉTAT DE DROIT, LES LIBERTÉS ET PROMOUVOIR LA BONNE GOUVERNANCE

PERSPECTIVES

- **Reformer** la gouvernance locale pour la rendre plus efficace et plus vertueuse afin d'accélérer le transfert des compétences
- **Renforcer** le bon fonctionnement des Institutions de la République
- **Entretenir** le dialogue institutionnel
- **Poursuivre** la réforme du système partisan pour permettre aux partis politiques d'animer efficacement la vie politique
- **Instaurer** durablement la bonne gouvernance des affaires publiques
- **Promouvoir** davantage l'esprit républicain pour consolider les bases de la démocratie béninoise
- **Rendre** effective l'augmentation du nombre de femmes à l'Assemblée nationale dès les législatives de 2023, grâce à l'application du mécanisme de discrimination positive instauré par le nouveau code électoral
- **Assurer** l'organisation des élections groupées à partir de 2026
- **Prendre et mettre en application** les textes organisant la reconnaissance et le rôle de la chefferie traditionnelle
- **Engager** les réflexions sur le régime de la responsabilité pénale de l'acteur politique et celui de la responsabilité politique
- **Créer** des conditions d'exercice favorables à l'épanouissement des organes de presse et à l'amélioration des conditions de vie de leurs animateurs
- **Adopter** une loi sur l'accès public à l'information
- **Renforcer** la liberté de presse de même que les conditions d'emploi des professionnels | *Voir détails*

Pour une presse plus épanouie

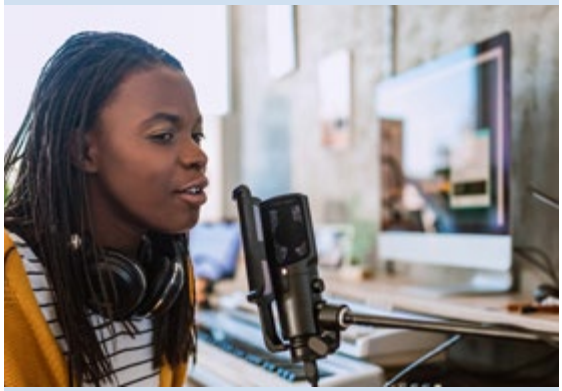

- Organiser, avec les associations faîtières du monde des médias et la HAAC, une évaluation de l'application du Code de l'Information en vue d'y apporter les amendements de nature à **renforcer la liberté de presse de même que les conditions d'emploi des professionnels** afin qu'ils vivent réellement de leur métier
- **Faire des médias béninois de véritables entreprises de presse**
- Assurer, à travers la HAAC, la poursuite de la libéralisation de l'espace audiovisuel en **attribuant de nouvelles fréquences de radio et de télévision**
- **Renforcer les programmes de formation** des professionnels des médias afin d'améliorer leurs prestations
- **Stimuler la production de contenus valorisant les cultures béninoises**

PROMOUVOIR UNE JUSTICE MODERNE, INDÉPENDANTE ET ACCESSIBLE À TOUS

RÉALISATIONS MAJEURES

Au bout de ce premier quinquennat, le pouvoir judiciaire béninois fonctionne mieux et se modernise. Pour y parvenir, des réformes hardies et des actions fortes ont été menées, dont

- L'encadrement du droit de grève afin d'éviter la paralysie des juridictions, préjudiciable notamment aux intérêts des citoyens
- La dynamisation du Conseil Supérieur de la Magistrature et de l'Inspection des Services Judiciaires
- Le recrutement de personnels judiciaires et l'attribution de nouvelles charges de notaires et d'huissiers
- La création de trois nouveaux tribunaux de première instance
- La création de juridictions spécialisées comme le Tribunal de Commerce de Cotonou et la Cour de Répression des Infractions économiques et du Terrorisme (CRIET)
- La création de l'Agence Nationale d'Equipement et du Patrimoine Immobilier de la Justice
- La création de l'Ecole de Formation aux Professions Judiciaires
- La création de l'Agence Pénitentiaire du Bénin
- La prise de divers textes législatifs destinés à améliorer le fonctionnement du système judiciaire

LES PERSPECTIVES

Poursuivre le renforcement de la justice et de l'État de droit à travers notamment

- **L'accentuation** de la lutte contre la corruption et l'impunité
- **La définition et la mise en place** du programme d'aide juridictionnelle aux citoyens
- **L'amélioration** du système pénitentiaire et des conditions de vie des prisonniers | *Voir détails*
- **La poursuite** du programme spécial de recrutement et de formation de personnels au profit des juridictions
- **Le rattachement stratégique** de la police judiciaire à l'institution judiciaire
- **La mise en place** de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes
- **La modernisation** des infrastructures, des outils et des procédures (codes de procédure dans les matières pénale, commerciale, civile, administrative, et des comptes)
- **La réforme** des statuts de chacun des corps professionnels de la justice
- **L'adoption et l'application** de dispositions particulières de protection de la femme et des enfants

Amélioration du système pénitentiaire et des conditions de vie des prisonniers

- **Créer un corps d'agents pénitentiaires spécialisés** (surveillants, personnel médical, assistants sociaux, éducateurs) et un centre de formation professionnel desdits agents
- **Informatiser le suivi** des personnes privées de liberté
- **Mettre en place une Inspection Générale des Etablissements Pénitentiaires** pour combattre la corruption et l'arbitraire en milieu carcéral
- **Construire trois prisons modernes** dans les ressorts des trois Cours d'appel (Cotonou, Abomey et Parakou)
- **Promouvoir des peines alternatives**, notamment des travaux d'intérêt général
- **Créer des fermes pénitentiaires et centres de formation technique** au sein des établissements pénitentiaires afin de favoriser la réinsertion des prisonniers
- **Ouvrir des centres de détention réservés exclusivement aux mineurs**
- **Promouvoir des programmes systématiques de réinsertion** au profit des personnes privées de liberté
- **Assurer la séparation effective des détenus provisoires** et des condamnés dans les établissements pénitentiaires
- **Assurer les soins médicaux d'urgence** au sein des établissements pénitentiaires ;
- **Améliorer la protection et le suivi des femmes** privées de liberté
- **Favoriser l'exécution de travaux rémunérés** pour les personnes privées de liberté pendant leur séjour carcéral

POURSUIVRE LES RÉFORMES DESTINÉES À ASSAINIR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

RÉALISATIONS MAJEURES

Au cours du quinquennat, nous avons initié des réformes destinées à assainir la gestion des finances publiques, à rationaliser les dépenses et surtout à sécuriser nos ressources. Tant et si bien qu'avec une amélioration continue, nous avons atteint un taux de croissance de 6,9% en 2019 contre 2% en 2015.

La résilience de notre économie s'est établie et confortée au cours des cinq années écoulées. Cela s'est remarqué d'une façon particulière dans le contexte de la pandémie de COVID-19 doublé de la fermeture, par le Nigeria, de ses frontières pendant plus d'un an.

Pour obtenir tous ces résultats, nous avons notamment

- Procédé à la réduction du train de vie de l'État avec la suppression d'institutions budgétivores, la réduction du nombre de postes ministériels et l'harmonisation de leurs attributions, organisation et fonctionnement
- Engagé la dématérialisation des procédures pour améliorer les services aux usagers mais aussi pour sécuriser les ressources de l'État
- Engagé la dépolitisation effective de l'Administration
- Créé les conditions pour l'amélioration continue de la mobilisation des ressources internes
- Sécurisé et crédibilisé la signature du Bénin
- Opéré des réformes remarquables pour l'amélioration du climat des affaires
- Assuré une gestion efficace et transparente de la dette

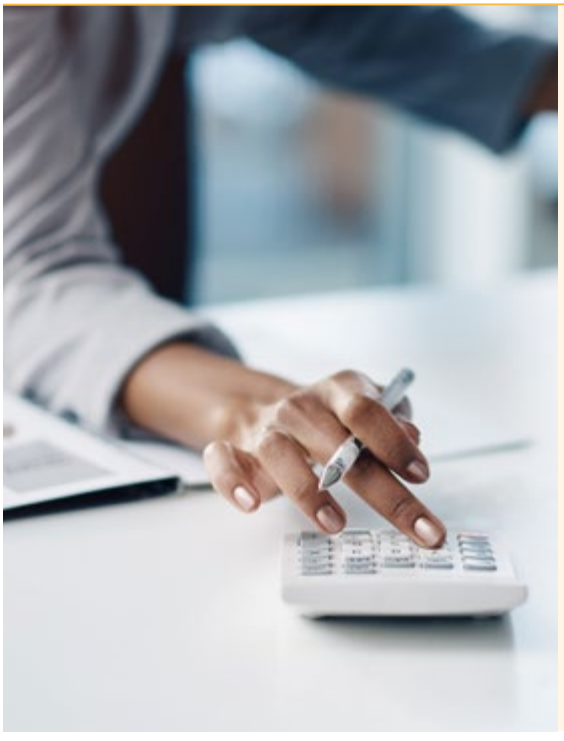

PERSPECTIVES

Les réformes effectuées nous crédibilisent davantage aux yeux de nos partenaires. Nous allons donc les poursuivre pour retrouver une croissance forte dès 2021. Pour ce faire, il s'agira en particulier de

- **Généraliser** la dématérialisation des procédures et favoriser les paiements bancaires ou électroniques
- **Poursuivre** l'assainissement des régies financières notamment en vue de l'accroissement continu des ressources internes
- **Mobiliser toujours plus** de ressources extérieures aux meilleures conditions de maturité et de taux d'intérêt
- **Poursuivre** la lutte acharnée contre le gaspillage des ressources publiques

Ainsi, si le quinquennat 2016-2021 a permis de relancer notre économie en engageant sa transformation structurelle, le quinquennat 2021-2026 sera celui de l'explosion économique du Bénin en vue d'une plus grande satisfaction des besoins des populations.

ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

RÉALISATIONS MAJEURES

Marquée en 2016 par un manque de rigueur, un débrayage régulier de ses agents pour fait de grèves répétées, l'Administration béninoise était peu en cohérence avec les enjeux du développement. Il fallait donc la débarrasser de ses faiblesses rédhibitoires et la remettre au travail.

Le quinquennat 2016-2021 a permis, dans ce domaine, de remettre l'Administration au travail. Cela est passé notamment par

- L'encadrement du droit de grève pour éviter les abus préjudiciables aux usagers et à l'État lui-même
- La dématérialisation des procédures et des actes
- La réforme de l'organisation des concours d'entrée dans la Fonction publique à travers la mise en place d'un système de gestion informatisé, sécurisé et dématérialisé mettant fin aux fraudes et permettant la sélection des candidats les plus méritants
- La suppression des paiements à vue aux guichets de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au profit de leur bancarisation
- La création du Conseil National du Dialogue Social (CNDS) et l'instauration de la culture du dialogue fécond, en lieu et place des conflits permanents
- La modernisation de la gestion de la carrière des agents de l'État par des modules informatiques pour la prise des actes de carrière
- Le paiement des arriérés salariaux
- La modernisation de la gestion du domaine et du foncier

Il convient également de noter la fin du calvaire des retraités qui, désormais, reçoivent leurs livrets de pension le jour même de leur admission à la retraite, et touchent leur pension dès le premier mois suivant la cessation de leur activité au profit de l'État.

PERSPECTIVES

Bâtir une administration publique de plus en plus moderne où les agents s'acquittent de leurs missions avec professionnalisme et diligence

- **Poursuivre** la dématérialisation des services | *Voir détails*
- **Améliorer** la gestion des carrières
- **Promouvoir** le contrôle citoyen de l'action publique (Open Gouv) | *Voir détails*
- **Poursuivre** la remise automatique des livrets de pension et l'étendre aux travailleurs du secteur privé
- **Assurer** la mise en œuvre effective du Haut Commissariat à la Prévention de la Corruption en République du Bénin | *Voir détails*

Poursuivre l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents de la fonction publique à travers

- **La construction** de la Cité Ministérielle, de la Cité Administrative, et des Cités Administratives départementales dotées de restaurants et autres commodités
- **La promotion** d'un habitat décent au profit des travailleurs (logements économiques)

OPEN GOUV (Opérationnalisation de la réforme sur le Gouvernement Ouvert)

Depuis 2018 le Gouvernement a engagé, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, des actions visant la transparence et la promotion des mécanismes de contrôle citoyen de l'action publique. Ces mesures comprennent :

- **Les initiatives visant le respect des normes internationales** en matière de transparence budgétaire
- **La réalisation d'un état des lieux des atouts et des défis** relatifs aux questions de gouvernement ouvert et la proposition de mesures visant à faciliter l'adhésion du Bénin au Partenariat pour le Gouvernement Ouvert (PGO)
- **La préparation d'un avant-projet de loi** sur l'accès à l'information et l'élaboration d'un projet de cadre institutionnel pour la conduite des réformes relatives à la problématique du Gouvernement ouvert
- **L'acquisition d'une application web destinée à la publication des données ouvertes (projet open data)**

Au titre du mandat 2021-2026, l'État veillera à l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi sur l'accès à l'information et fera adhérer le Bénin au Partenariat mondial pour un Gouvernement ouvert (PGO).

Les exigences découlant de ce partenariat vont renforcer la collaboration des institutions de l'État avec la société civile et le secteur privé ; ce qui contribuera à améliorer la définition des politiques publiques, à renforcer la redevabilité des dirigeants et la transparence dans la gestion des fonds et biens publics.

Haut-Commissariat à la prévention de la corruption en République du Bénin

Le Haut-Commissariat est un organe technique de coordination de la prévention de la corruption, créé pour **renforcer le cadre institutionnel de l'action de lutte contre la corruption pour une meilleure complémentarité des institutions.** Il vise à accroître l'impact de l'action engagée par le Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance.

Il a pour mission le suivi de la mise en œuvre au sein des institutions et administrations de l'État, des mesures de lutte contre la corruption, d'initier et de **mettre en œuvre des actions de prévention de la corruption dans le secteur public et le secteur privé.**

Les mesures appropriées ont été prises afin que le Haut-Commissariat dispose des moyens nécessaires à la mise en œuvre avec efficacité de la mission qui lui a été confiée.

Les services en ligne

167 services en ligne réalisés au cours du quinquennat 2016-2021 dont

- Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
- Casier Judiciaire
- Certificat de nationalité
- Actes de carrière du personnel de l'État
- Attestation de jouissance de pension
- Attestation de prise en charge et Fonds National de Retraite du Bénin (FNRB)
- Passeport ordinaire (demande)
- Passeport diplomatique et de service (demande)
- Certificat de conformité
- Permis de construire
- Raccordement en eau
- Visa d'entrée au Bénin (eVisa)
- Création d'entreprise en ligne (monentreprise.bj)
- Publication des résultats d'examens et concours (eResultats.bj)
- Orientation des nouveaux bacheliers et attribution des bourses (apresmonbac.bj)
- Dépôt des résultats financiers aux impôts (eBilan)
- Demandes d'évacuation sanitaire
- Paiement de la Taxe sur les Véhicules à Moteur
- Délivrance de l'attestation de non-faillite
- Autorisation Spéciale d'Importation

Services en ligne en cours de dématérialisation

- Procédures de passation des marchés (eProcurement)
- Délivrance du quitus fiscal
- Délivrance des attestations CNSS
- Délivrance du Numéro Personnel d'Identification (NPI)
- Permis de travail
- Visas du Contrat de travail pour les Nationaux et pour les étrangers
- Demande de titre de séjour et demande de visas long séjours
- Ordres de mission au sein de l'Administration publique
- Demande et délivrance de l'Acte de naissance sécurisé
- Demande de la carte d'identité nationale biométrique
- Authentification des diplômes
- Demande d'équivalence de diplômes étrangers

Services en ligne planifiés pour être dématérialisés au cours du quinquennat 2021-2026

- Délivrance de titre foncier
- Délivrance de duplicata du titre foncier
- Délivrance du certificat d'imposition (ou de non imposition)
- Délivrance d'Agrément de commissionnaire en douane
- Délivrance d'Agrément pour opération de courtage
- Déclaration d'importation par les frontières maritimes
- Déclaration d'importation par voie terrestre
- Déclaration d'importation par voie aérienne
- Déclaration d'exportation par voie terrestre
- Déclaration d'exportation par voie aérienne
- Déclaration d'exportation par voie postale
- Autorisation de change pour règlement de frais de scolarité
- Secours familial (1ère inscription)
- Autorisation de change
- Délivrance de l'autorisation d'ouverture de compte en devises
- Remise des Certificats Spéciaux de Créances sur l'État
- Établissement du certificat de cessation de paiement
- Formalités de rapatriement des dépouilles mortelles des évacués sanitaires
- Délivrance d'agrément pour l'exercice de l'activité de microfinance
- Autorisation d'ouverture d'établissements privés d'enseignement technique et de formation professionnelle
- Attestation de non-condamnation
- Certificat de non-liquidation judiciaire
- Permis de conduire
- Autorisation de mise sur le marché des produits de santé
- Autorisation d'exercice en clientèle privée
- Délivrance d'autorisation d'installation industrielle
- Signature des certificats d'origine UEMOA et CEDEAO
- Cartes professionnelles de commerçant
- Autorisation de renouvellement de succursale
- Agrément de vente de produits pétroliers et dérivées
- Cartes d'importateur
- Certificat d'homologation de modèle et d'approbation de type pour les instruments de mesure

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET FAIRE DE NOS COMMUNES DES ESPACES DE VIE AGRÉABLES

RÉALISATIONS MAJEURES

Pour faire de nos communes de véritables espaces de vie en renforçant le développement local, nous avons, pendant le quinquennat 2016-2021, intensifié l'action de l'État central en faveur des collectivités locales.

Nous avons notamment

- Pris en compte la Fonction publique territoriale à travers la loi n° 2015-18 du 1er septembre 2017, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2017-43 du 02 juillet 2018 et la loi n° 2018-35 du 05 octobre 2018
- Désigné les chefs de département
- Adopté les Plans de Décentralisation et de Déconcentration de certains ministères
- Élaboré les Plans départementaux de Coordination des Actions de Développement des Préfectures
- Élaboré et soumis à l'Assemblée nationale, un projet de loi portant régime financier des communes
- Augmenté sensiblement les ressources transférées aux communes
- Modernisé les principaux marchés communaux
- Mis en place une assistance à maîtrise d'ouvrage en appui aux programmes de construction des établissements scolaires

LES PERSPECTIVES

Le quinquennat 2021-2026, dans ce secteur, permettra notamment de réaliser

- **La réforme** de la gouvernance locale à travers un réaménagement des rôles entre les élus et les personnels techniques d'appuis
- **La poursuite du renforcement** des capacités opérationnelles des communes (ressources humaines, gestion des finances publiques, actions publiques etc.) pour une plus grande efficacité de leur action
- **La création** d'un fonds d'investissement qui viendra remplacer le fonds FADEC et permettra aux communes de disposer de capacités d'accès à d'autres sources de financement
- **La construction** des 12 cités administratives départementales dont les études ont été déjà réalisées
- **La construction** à Allada du Centre de formation en Administration locale, dont les études sont également réalisées
- **La promotion** de l'intercommunalité pour une meilleure prise en charge des problématiques communes (gestion des déchets, salubrité, assainissement, ressources en eau, éducation, etc.)
- **Le renforcement** du rôle des autorités communales dans la gestion des infrastructures publiques de leurs territoires
- **L'intensification** des projets d'assainissement de nos communes à travers l'extension à certaines d'entre elles, du projet Asphaltage

> **L'essor économique et social de notre pays est fortement tributaire de la qualité de notre gouvernance aussi bien centrale que locale. "**

ENGAGER PLUS QUE JAMAIS NOTRE DIPLOMATIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

RÉALISATIONS MAJEURES

Hier caractérisé par une diplomatie de représentation, coûteuse et sans grand impact sur le développement, notre pays a pris conscience que la diplomatie doit être un instrument de développement économique.

C'est ainsi que depuis 2016, nous avons procédé au réaménagement de la carte diplomatique et avons rationalisé les effectifs dans les postes diplomatiques et consulaires restés ouverts.

Nos ambassadeurs ont désormais des lettres de mission avec des objectifs précis, notamment pour rechercher les opportunités d'investissement au Bénin et contribuer au rayonnement de notre pays.

A côté de ces réformes structurelles et organisationnelles, nous avons surtout œuvré à restaurer la dignité du Bénin pour réhabiliter son image sur la scène internationale. Cela passe principalement par

- Une présence remarquée là où nous sommes attendus
- Des apports pertinents aux grands débats qui engagent notre continent ainsi que le monde (restitution des biens culturels, lutte contre les faux médicaments, sécurité régionale, service de la dette, etc.)

LES PERSPECTIVES

Notre ambition, au cours des années à venir, c'est

- **Consolider** cette crédibilité retrouvée
- **Promouvoir** le multilatéralisme comme mode de gestion des affaires relatives à l'avenir du monde
- **Opérationnaliser** les postes d'Ambassadeurs résidents ou itinérants
- **Œuvrer** à une meilleure présence des cadres béninois dans les organismes régionaux et/ou internationaux
- **Promouvoir** une zone de libre échange avec le Nigeria
  | *Voir détails*

Mise en place d'une zone de libre-échange avec le Nigéria

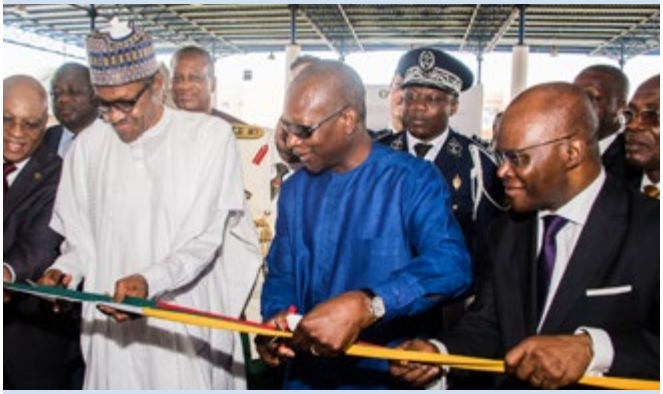

Des négociations sont engagées avec le Nigéria en vue de la conclusion d'un traité de libre-échange pour promouvoir la mise en place et le respect de nouvelles règles de coopération économique afin de dynamiser des échanges entre les deux pays.

Les mesures envisagées comprennent notamment

- **La libre circulation effective des personnes et des biens** entre les deux États
- La mise au point d'une liste de **produits dont l'importation sera règlementée** par les deux États
- **L'encouragement de partenariats** entre les entrepreneurs des deux pays
- L'autorisation accordée par chaque État du **déploiement sur ses postes frontaliers des agents de douane et des services de sécurité** de l'autre État comme observateurs pour s'assurer du respect des mesures
- **La mise en place d'un Conseil bénino-nigérian pour les Affaires** en vue de l'émergence de co-entreprises dans divers secteurs de l'économie, du développement de marchés frontaliers, de la délocalisation réciproque des entreprises, etc

La régulation de la zone sera assurée par un Comité mixte de coopération qui sera l'organe politique en charge de la fixation des règles de coopération, et de l'arbitrage des différends économiques.

POURSUIVRE LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

RÉALISATIONS MAJEURES

Entre 2016 et 2021, nous avons œuvré à améliorer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national. Les principales actions menées se déclinent comme suit

- La création de la Police républicaine comme force unique de sécurité, regroupant l'ex Gendarmerie et l'ex Police nationale pour mutualiser les moyens et rendre les agents plus efficaces
- La réorganisation des Forces Armées béninoises (FAB) pour permettre leur adaptation aux nouvelles missions de sécurité intérieure et la création de la Garde nationale | *Voir détails*
- La modernisation des équipements et la construction en cours d'infrastructures telle que la caserne d'Allada pouvant abriter 4 bataillons
- Le recrutement de plus de 2000 soldats et agents de police
- L'amélioration substantielle du comportement des agents de la Police républicaine et la réduction significative des rançonnements sur les axes routiers
- Le renforcement de la protection des côtes et de la sécurité intérieure, particulièrement aux frontières, à travers le déploiement d'unités dédiées

LES PERSPECTIVES

Sur les prochaines années, le challenge sera de préserver et surtout de consolider ces acquis pour renforcer la quiétude des populations et faire de notre pays une destination sûre.

Pour ce faire

- **Une centaine de commissariats d'arrondissement** seront construits et équipés
- **Les recrutements d'agents** seront poursuivis, leur formation sera renforcée de même que leurs équipements
- **L'armée** aura un plus grand rôle dans la promotion de la sécurité intérieure et de la protection côtière
- **Des mini casernes** seront déployées sur tout le territoire national pour renforcer la protection contre le terrorisme
- **L'Agence Nationale de Protection Civile** sera dotée de plus de moyens d'intervention en vue de mieux répondre aux catastrophes (inondations, incendies, etc.) et de les prévenir

La Garde Nationale

Missions

- Missions classiques des FAB avec dominante « Terre »
- Lutte anti-terroriste
- Sécurisation des frontières
- Appui à la Police républicaine dans les missions d'ordre publique et sécurité intérieure

Six caractéristiques principales

1. **Modularité :** constituer ses unités autour d'un noyau dur et mettre sur pied, au besoin, un groupement tactique spécifique
2. **Réversibilité :** s'adapter aux circonstances
3. **Optimisation pour les opérations en environnement urbain :** faire face aux contraintes des opérations en milieu urbain
4. **Interopérabilité :** interagir avec les autres composantes des FAB, les forces de sécurité publique et assimilées
5. **Mobilité :** se projeter sur terre, air et mer
6. **Force d'entrée initiale :** se déployer, en urgence, en première ligne en vue de faciliter l'arrivée de forces de remplacement pour la phase de stabilisation

CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE MODERNES POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT

RÉALISATIONS MAJEURES

Depuis 2016, nous avons engagé la modernisation et la densification du réseau routier pour un linéaire total de 2.308 km. Les travaux entrepris sont répartis dans tous les départements et visent à relier nos régions les unes aux autres, favoriser la circulation des personnes et le transport des productions agricoles. Au titre de ces travaux, figurent entre autres

- La réhabilitation de la route Dassa-Savalou-Djougou
- La reconstruction de la route Porto-Novo-Akpro-Missérété en 2x2 voies et l'aménagement et le bitumage de la route Pobè-Adja Ouèrè-Ouinhi
- L'aménagement et le bitumage des routes Natitingou-Boukoumbé-Korentière, Zangnanado-Banamè-Paouignan, Covè-Banamè et Koguédé-Za-Kpota, Abomey-Djidja, Toffo-Lalo, Lalo-Agbangnizoun, Agbangnizoun-Abomey et autres bretelles
- La construction des routes Kétou-Idigny-Igbodja-Savè, Omou-Iladji-Mossokagbé-Ayékotonia et Savè- Okéowo - Frontière Nigéria
- L'aménagement et le bitumage de la Rocade de Porto-Novo - section 1 : Hôtel Beaurivage-début cinquantenaire en 2x2 voies prenant en compte le pont sur Zounvi et la « rue des manguiers » menant à l'Assemblée nationale
- La réhabilitation et le renforcement de la RNIE 2 - Tronçon : Dassa-Parakou
- La réalisation des ponts de Womey 1, de Womey 2 (en cours), de Tovègbamè, d'Affon, d'Alafiarou, de Malanville
- Le réaménagement du boulevard de la Marina entre le giratoire Erevan et le carrefour Loterie nationale du Bénin

De même, la Société des Infrastructures routières du Bénin a été créée pour une gestion plus efficace des postes de péage, de la réalisation des travaux neufs et de l'entretien routier.

Au plan du transport aérien, nous avons entrepris et poursuivons la réhabilitation et la mise aux normes internationales de l'Aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun.

S'agissant du secteur maritime, nous pouvons retenir

- La mise en gestion déléguée du Port autonome de Cotonou avec pour effets induits, une amélioration sensible de ses performances et de la qualité des prestations pour les opérateurs et usagers ; ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements
- La mise en œuvre d'un nouveau plan directeur de plus de 500 milliards de FCFA pour moderniser les installations
- La réalisation d'études pour l'amélioration des performances de la plateforme portuaire et la gestion du personnel (dockers)

PERSPECTIVES

Notre action au cours du quinquennat 2021-2026 consistera à **densifier encore plus** le réseau routier à travers la réalisation de projets majeurs comme le Contournement nord de Cotonou, la Route du coton (Djougou-Péhunco-Kérou-Banikoara), dont le financement est mobilisé et les entreprises en cours de sélection.

Elle consistera aussi, pour le transport aérien, à **engager les travaux** de construction du nouvel aéroport international de Glo-Djigbé et à développer une offre aéronautique en partenariat avec un opérateur privé.

Le secteur portuaire sera marqué par la **poursuite de la modernisation des infrastructures** | *Voir détails*, le renforcement de la sécurité sur nos côtes ainsi que la restructuration des opérateurs publics portuaires et la **construction du Centre des Affaires maritimes** | *Voir détails*. La mise en place du **Bureau d'Embauche Unique** sera effective.

Rénovation, modernisation et expansion du Port Autonome de Cotonou

- Accès amélioré pour les grands navires (longueur 340-350m, largeur 52 m et tirant d'eau 15m)
- Mise à niveau des opérations de manutention
- Réduction du temps d'attente en rade
- Réduction du temps de transit des camions dans le port

Centre des Affaires maritimes

Dans le but de désengorger le port et d'en améliorer la productivité, le Benin a décidé de se doter d'un Centre des Affaires Maritimes d'une surface terrain de 19.000 m².

Ce projet s'attache à proposer une solution fonctionnelle dans une optique d'impulser une nouvelle dynamique aux structures publiques et privées travaillant en étroite collaboration avec le Port autonome de Cotonou.

Le Centre des Affaires Maritimes qui privilégie des modes de travails collaboratifs, n'est pas qu'un lieu de travail, c'est un lieu d'échanges et de créativité pour des entreprises performantes. Ainsi, le Centre comprend une banque, une société d'assurance, un data center, un commissariat de police, des bureaux de douane, des espaces de conférences et de co-working ainsi que des restaurants et parkings.

La démarche architecturale s'est attachée à proposer une structure simple et classique pour assurer la maîtrise des couts de construction, le tout s'inscrivant dans une conception bioclimatique.

RÉALISER L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE

RÉALISATIONS MAJEURES

Ce secteur, à lui tout seul, était un indicateur du mal-être de notre pays en 2016. Un déficit chronique d'électricité qui avait laissé prospérer un délestage sauvage et des dettes massives vis-à-vis des fournisseurs que sont certains pays voisins.

Cinq ans après, nous avons assaini notre portefeuille auprès de ces fournisseurs. Mieux, nous sommes passé de la dépendance absolue (90% en 2016) à l'amorce du processus de notre autonomie énergétique avec une puissance installée propre de 181,5 MW équivalant à environ 60% de nos besoins actuels. Les facteurs qui y ont contribué sont

- L'apurement des dettes envers la CEB et les pays voisins fournisseurs
- La construction de la centrale thermique dual fuel de Maria-Gléta 2 pour 127 MW
- La réhabilitation et la remise en service des 3 petites centrales qui existaient pour 30 MW
- La mise en gestion déléguée de la Société béninoise d'Energie électrique (SBEE) et la création de la Société béninoise de Production d'Électricité (SBPE)
- L'adoption d'un nouveau code de l'électricité
- La mise en place d'un cadre particulièrement incitatif pour le développement des énergies renouvelables

De fait, l'énergie électrique est de plus en plus disponible dans notre pays, le nombre d'abonnés de la SBEE est en nette croissance (plus de 20% en cinq ans), plus de 100.000 compteurs électriques sont aujourd'hui disponibles contre zéro en 2015.

LES PERSPECTIVES

Pour que cette dynamique observée ne reste pas une simple embellie, les actions en cours en vue d'une réelle autonomie énergétique de notre pays, seront poursuivies et achevées. Il s'agit, entre autres, de

- **L'amélioration** du réseau de distribution d'énergie électrique
- **La construction** d'une nouvelle centrale de 143 MW à Maria Gléta
- **La construction** de centrales solaires pour une capacité totale de 95 MW déjà en cours d'exécution
- **La poursuite des négociations** et actions en vue de la réalisation du barrage hydroélectrique multifonctions de 128 MW dit Dogo-bis, sur le fleuve Ouémé
- **La réalisation** de deux centres de contrôle de la distribution, l'un national et l'autre régional
- **La construction** du terminal de stockage et de regazéification flottant (FSRU) dans le port de Cotonou en vue de la fourniture du gaz pour le fonctionnement des centrales thermiques de Maria-Gléta
- **La poursuite de l'amélioration** de la gestion de la SBEE

GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL À L'EAU POTABLE

RÉALISATIONS MAJEURES

Assurer l'accès à l'eau potable à toutes les populations du Bénin à l'horizon 2021, tel est le pari que nous avions pris en 2016. Durant le quinquennat 2016-2021, nous avons réalisé une mobilisation record de moyens financiers dédiés au secteur, soit plus de 500 milliards de FCFA (5 fois plus que précédemment), transformé le paysage infrastructurel du secteur et organisé une bonne gestion de la fourniture du service et porté le taux de desserte national à plus de 70% au 31 décembre 2020 contre environ 45% en 2016.

En milieu urbain, notre action a consisté à

- Mettre à disposition, de façon permanente, l'eau potable dans les grands centres urbains suite à la réalisation des projets majeurs de construction de châteaux ou de retenues à Parakou, Abomey-Bohicon et environs, Abomey-Calavi, Savalou, Dassa, Glazoué, Djougou
- Favoriser la desserte en eau potable de plus d'1 million de personnes supplémentaires, soit près de 4 millions de personnes desservies en eau potable en milieu urbain

En milieu rural, notre action a consisté à

- Mettre en place l'Agence de l'Eau potable en milieu rural dédiée à cette problématique
- Déployer un programme d'investissements massifs, porteur d'emplois et d'opportunités diverses d'une enveloppe financière de 239 milliards de FCFA permettant la réalisation de 156 Systèmes d'Approvisionnement en eau potable de type multi-villages en vue de desservir 1.896.578 personnes additionnelles à la réception des ouvrages et impacter 3.659.584 personnes à l'échéance 2040
- Faire passer le taux de desserte de 42% en 2016 à 70% à fin décembre 2020

Les réformes engagées dans ce secteur vital ont permis d'asseoir un cadre organisationnel impliquant l'État béninois, l'Agence de l'Eau potable en milieu rural, les Communes ainsi que des opérateurs privés pour assurer l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable à travers

- La signature d'un Accord-Cadre entre l'État et les Communes et de 74 conventions spécifiques entre l'État et les Communes ordinaires
- La promotion de l'émergence d'opérateurs privés professionnels spécialisés dans l'exploitation et la maintenance des Systèmes d'Approvisionnement en eau potable conformément aux critères de performance fixés

Parallèlement à la mise en œuvre du programme d'investissement, nous avons également entrepris la remise en état de fonctionnalité des adductions d'eau villageoises existantes et en panne.

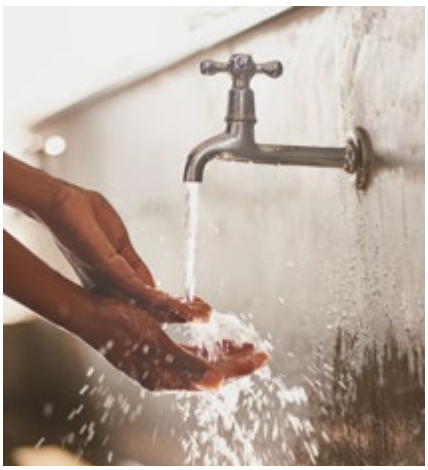

GARANTIR L'ACCÈS UNIVERSEL À L'EAU POTABLE

PERSPECTIVES

Malgré ces avancées notables, nombre de défis restent à relever. Notre objectif est que nos concitoyens n'aient plus à parcourir de longues distances pour accéder à l'eau potable, mais plutôt que l'eau vienne au plus près d'eux, dans leurs maisons et, à défaut, tout près.

Le prochain quinquennat sera marqué par la concrétisation de la mobilisation des ressources nécessaires et la poursuite des investissements pour atteindre l'accès universel d'ici 2023.

Mutualisation de la gestion des ressources en eau

- Prioriser la synergie entre l'Agence dédiée au milieu rural et la SONEB pour poursuivre la réalisation des forages à gros débits, afin de pouvoir satisfaire à terme les besoins d'une population plus importante sur tout le territoire

Infrastructures de production et de distribution (programme d'investissement jusqu'en 2023) | *Voir détails*

DESCRIPTION DES DONNÉES	PÉRIMETRES RURAUX	PÉRIMETRE URBAIN
Nombre total de systèmes d'alimentation en eau potable	156	15
Capacité totale de production (m^3/jour)	127.105	127.872
Capacité totale de stockage (m^3)	29.876	17.050
Capacité totale de distribution (mètre linéaire)	8.238.052	2.275.800
Points d'accès publics à l'eau	2 970	-
Financement total (milliards de F CFA)	248,28	167,7
Population totale desservie à terme (accès nouveaux et accès améliorés)	4.444.634	2.739.573

Laboratoire de contrôle de la qualité de l'eau potable

- Afin d'assurer le contrôle de la qualité de l'eau, un laboratoire de référence en la matière sera mis en service. D'ores et déjà, plusieurs actions relatives à l'organisation institutionnelle et à la réalisation de ce laboratoire de référence totalement moderne ont déjà été réalisées en vue du démarrage des travaux de construction courant 1er semestre 2021

Centre de formation aux métiers de l'eau

- Doter le Bénin d'un centre de référence de formation aux métiers de l'eau. Notre ambition étant de répondre de manière pérenne aux besoins en personnels qualifiés des fournisseurs d'eau potable en offrant des opportunités de formations professionnelles pour leur permettre d'assurer un meilleur service

Programme d'investissement pour l'accès universel en eau potable
Répartition des 171 systèmes d'alimentation par département

En complément de la sécurisation des installations de l'hydraulique urbaine et de la réhabilitation en milieu rural des 649 Adductions d'Eau Villageoises et des points d'accès à l'eau potable, il a été engagé la construction de 171 nouveaux Systèmes d'Alimentation en Eau potable (15 pour le milieu urbain et 156 pour le milieu rural) afin d'assurer les conditions décentes d'accès au service à la population béninoise, c'est-à-dire chaque ménage son robinet dans sa concession.

Ces systèmes sont dimensionnés pour assurer dès 2023 la couverture intégrale à l'ensemble de la population, et garantiront sans investissements additionnels majeurs l'accès universel jusqu'à 2040.

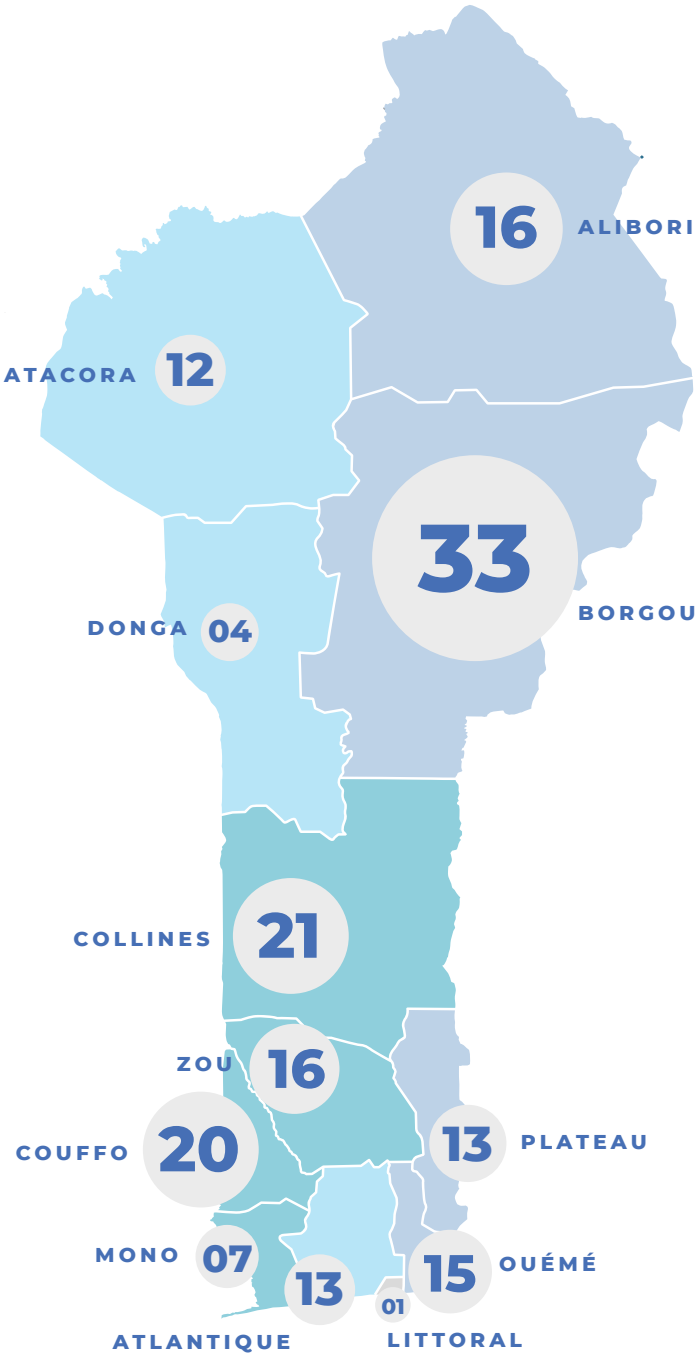

Périmètre 3
Zou/Collines/Mono/Couffo

Périmètre 2
Atacora/Donga/Atlantique

Périmètre 1
Alibori/Borgou/Plateau

GÉNÉRALISER LE PROGRAMME D'ASSURANCE POUR LE RENFORCEMENT DU CAPITAL HUMAIN

RÉALISATIONS MAJEURES

Pour réussir à protéger les plus démunis et réduire la précarité, le projet Assurance pour le Renforcement du Capital humain (ARCH) a été initié. Si le quinquennat 2016-2021 n'a pas vu la généralisation de l'assurance maladie, il a néanmoins permis de mettre en œuvre sa phase pilote dans 3 zones sanitaires, avec des milliers de Béninois qui ont bénéficié d'une prise en charge sanitaire complète et gratuite.

Dans la perspective de la généralisation, l'identification complémentaire des ménages pauvres a été réalisée dans les 56 communes restant à couvrir après les 21 premières parmi lesquelles 7 ont été retenues pour la phase pilote.

Par ailleurs, le Gouvernement a obtenu de l'Assemblée nationale, l'institutionnalisation de l'assurance maladie obligatoire pour toute personne résidant au Bénin pour compter du 1er janvier 2022.

En outre, après l'assainissement du milieu de la microfinance à travers un audit du Fonds national de Microfinance, le micro crédit a été relancé sur toute l'étendue du territoire national. Le micro crédit Alafia est une réalité et les bénéficiaires, principalement des femmes, sont de plus en plus nombreux. | *Voir détails*

LES PERSPECTIVES

Au regard de ces acquis, le quinquennat 2021-2026 sera réellement celui de la **généralisation du projet ARCH.**

Dans tout le Bénin, l'assurance maladie sera une réalité et les pauvres extrêmes seront pris en charge par l'État.

De même, le volet formation de ARCH dont la phase pilote est en cours, pourra s'intensifier et se généraliser, tout comme le volet retraite.

Micro Crédit ALAFIA

Caractéristiques principales

- **Le microcrédit est totalement dématérialisé**: les bénéficiaires n'ont plus besoin de se tracasser, le crédit est mis en place par transfert électronique d'argent
- Grâce à un accord avec les opérateurs GSM, l'Etat prend en charge les frais liés à la mise en place des crédits. Ainsi, aussi bien au retrait qu'au remboursement du crédit, **les bénéficiaires ne paient rien**
- **Le taux d'intérêt lui-même est revu à la baisse.** Désormais, il est de 4% contre 8% avant 2016
- **La rationalisation du dispositif de mise en place des crédits** est effective
- **L'amélioration de la gouvernance** du Fonds national de Microfinance est une réalité

RENFORCER LE SYSTÈME DE SANTÉ POUR UNE COUVERTURE SANITAIRE EFFICACE

RÉALISATIONS MAJEURES

Durant le quinquennat 2016-2021, l'action du Gouvernement a consisté à promouvoir une couverture sanitaire plus efficace et des soins de santé de meilleure qualité. Cela s'est notamment manifesté par

- Des réformes structurelles aussi bien au niveau du ministère que des centres de santé
- Une meilleure disponibilité du personnel
- L'évaluation et la mise aux normes du plateau technique de toutes les formations sanitaires du pays avec l'assistance technique d'un opérateur qualifié au plan international
- La lutte contre les faux médicaments et les centres de santé illégaux ou clandestins
- La réorganisation du secteur de la pharmacie
- La mise en place d'une unité de dialyse à Porto-Novo avec ses équipements
- Le vote de la loi sur la protection sanitaire qui institue notamment :
  - L'obligation pour les centres de soins de souscrire une police d'assurance responsabilité civile
  - L'institution d'un mécanisme de protection des données personnelles des patients
  - L'assurance maladie obligatoire pour tout résident au Bénin

Nos ambitions n'ont pas été totalement réalisées. De plus, la survenue de la pandémie de la COVID-19 nous amène à accélérer la mise en œuvre d'un programme d'investissement massif dans le secteur pour combler le déficit en infrastructures sanitaires et ainsi, améliorer l'offre de soins.

LES PERSPECTIVES

Au cours des années à venir, la mise en œuvre de notre action passera par :

- **La poursuite et l'achèvement** des travaux de construction de l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi | *Voir détails*
- **La réhabilitation** de la plupart des Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), Centres Hospitaliers Départementaux (CHD) et hôpitaux de zone avec amélioration du plateau technique
- **La construction** de centres de santé
- **L'amélioration** des dotations financières pour le fonctionnement des structures
- **La mise en place** d'un nouveau modèle de gouvernance des centres de santé
- **Le recrutement massif et la formation** de médecins et autres agents de santé pour renforcer la qualité des soins
- **La qualification** de tous les centres de santé
- **La facilitation** de l'accès aux soins de qualité pour tous
- **La disponibilité** de médicaments répondant aux normes et standards internationaux
- **La promotion** d'industries de fabrication de médicaments et consommables médicaux
- **La poursuite** de la lutte contre les faux médicaments et les centres de santé illégaux | *Voir détails*
- **La construction** du laboratoire de contrôle de qualité des médicaments | *Voir détails*
- **L'acquisition** et le déploiement de plus de 200 ambulances

Le Centre Hospitalier Universitaire de Référence d'Abomey-Calavi (CHUR Abomey-Calavi)

- **Superficie :** 16 hectares
- **Capacité en lits :**
  - 436 lits d'hospitalisation
  - 80 lits en hôpital de jour
- **Principaux services**
  - **Urgences et réanimation médicale et chirurgicale**
  - **Pôle oncologie :** Oncologie médicale ; Unité de soins palliatif ; Chirurgie gynécologique ; Oncologique
  - **Pole cardio métabolisme :** Cardiologie conventionnelle ; Cardiologie interventionnelle ; Unité de Soins Intensifs en Cardiologie (USIC) ; Endocrinologie métabolisme
  - **Pole digestif médico-chirurgical :** Hépato gastroentérologie ; Chirurgie hépatobiliaire et digestive
  - **Pôle locomoteur et neurochirurgical :** Traumatologie orthopédie ; Neurochirurgie
  - **Pôle cardiovasculaire et thoracique :** Chirurgie vasculaire ; Chirurgie thoracique
  - **Pôle nephro-urologique :** Service néphrologie ; Service urologique
  - **Pôle tête et cou :** Maxillo-faciale ; Odontologie : Ophtalmo ; ORL
  - **Pôle de médecine nucléaire, de radiothérapie externe et de curithérapie**
  - **Funérarium de 100 places** avec offres de tous les services et offices mortuaires
- **Coût global :** 115 milliards de FCFA

Lutte contre les faux médicaments, les centres de santé illégaux et traçabilité des médicaments

Pour assainir le marché des médicaments, nous avons notamment

- **Saisi plus de 174 tonnes de médicaments** contrefaits et démantelé les principaux réseaux du trafic
- **Ratifié la convention MEDICRIME** et fait voter une loi nationale qui durcit les sanctions
- **Fermé plus de 1.500 établissements sanitaires privés illégaux et accordé 1.090 autorisations d'ouverture** et d'exploitation d'établissements sanitaires privés, ainsi que 3.962 autorisations d'exercice en clientèle privée des professionnels de la santé
- **Établi des normes pour exiger la certification OMS ou ICH de nos fournisseurs de médicaments.** A défaut, ils doivent provenir des USA, du Canada ou d'un pays de l'UE
- **Engagé le contrôle de la qualité des médicaments** servis en pharmacie et lancé la mise en place d'un système national de traçabilité pour assurer le suivi du médicament dans le circuit pharmaceutique

Laboratoire de contrôle de qualité des médicaments

Dans une logique d'optimisation des moyens, le laboratoire initialement prévu pour le contrôle de la qualité de l'eau en vue de garantir l'accès universel à l'eau potable de qualité pour tous, assurera aussi le contrôle de la qualité des produits de santé.

Dans le cadre des réformes en cours et en collaboration avec l'Agence nationale de l'Eau potable en milieu rural, le Ministère de la Santé entreprend la construction de ce Laboratoire national de Contrôle de la Qualité de l'Eau et des Produit de Santé (LNCQES).

Ce tout premier Laboratoire national de référence sera construit sur le domaine de l'Institut d'Epidémiologie des Maladies à Transmission vectorielle (IEMTV) à Abomey-Calavi sur une superficie de 7.754,4 m².

Les études techniques ainsi que le Dossier d'Appel d'Offres sont en cours de validation.

RESTRUCTURER LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN PRIORISANT LES BRANCHES PROFESSIONNELLES, TECHNIQUES ET LES FORMATIONS D'EXCELLENCE

RÉALISATIONS MAJEURES

Entre 2016 et 2021, notre action a consisté à engager l'assainissement et l'amélioration des conditions d'études. Cela s'est traduit par

- Des années scolaires stables et apaisées qui favorisent de meilleurs résultats
- Le recrutement de **58.359** enseignants dont **52.165** aspirants pour combler les déficits, puis approcher l'idéal « une classe, un enseignant »

	MATERNEL ET PRIMAIRE	SECONDAIRE	TOTAL
RECRUTEMENTS	3.461	2.733	6.194
ASPIRANTS	22.394	29.771	52.165
	25.855	32.504	58.359

- La relance et la densification du programme de cantines scolaires au primaire

Mais notre action s'est surtout traduite par des réformes structurantes. Il s'agit notamment de

- La restructuration du Conseil national de l'Education pour en faire un organe majeur de la politique éducative
- L'adoption du plan sectoriel du secteur de l'Education (2018-2030) pour promouvoir l'éducation de base jusqu'en classe de Terminale
- La mise en harmonie des calendriers scolaires et universitaires à partir de 2017-2018
- Le réaménagement de la carte universitaire
- La création de l'Agence pour la Construction des Infrastructures dans le Secteur de l'Education (ACISE)
- L'adoption de la Stratégie nationale de relance de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (SN-EFTP) | *Voir détails*
- L'instauration des examens nationaux de Licences et Masters au profit notamment des étudiants des établissements privés d'enseignement supérieur.
- L'opérationnalisation du Programme national d'Alimentation scolaire intégré (PNASI)

Ces actions ont eu pour effets, entre autres

- La construction de 7.034 salles de classe dont 6.000 au primaire et 1.034 au secondaire
- Le développement des cantines scolaires et le renforcement de la Politique nationale d'Alimentation scolaire
- Le démarrage de la réhabilitation et de la construction de 4 lycées de référence à Kpondéhou, Lokossa, Sodohomè et à Ina puis de 3 centres de formation professionnelle et d'apprentissage (Djougou, Kouandé et Dogbo)
- La création d'une Ecole des Métiers du Numérique à Cotonou pour la formation des professionnels de la fibre optique et du numérique en général
- La construction des équipements modernes pour plus de 7.000 places assises dans les 4 universités publiques
- La réalisation d'un vaste programme d'interconnectivité des universités publiques
- L'opérationnalisation du premier campus de Sèmè City (Sèmè One) avec des programmes de formation de pointe grâce aux partenariats noués avec de grandes écoles internationales
- Le démarrage du parc d'innovation de Sèmè City, donnant accès à des outils de conception et de fabrication numériques pour favoriser de nouvelles pratiques d'innovation et de production

RESTRUCTURER LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN PRIORISANT LES BRANCHES PROFESSIONNELLES TECHNIQUES ET LES FORMATIONS D'EXCELLENCE

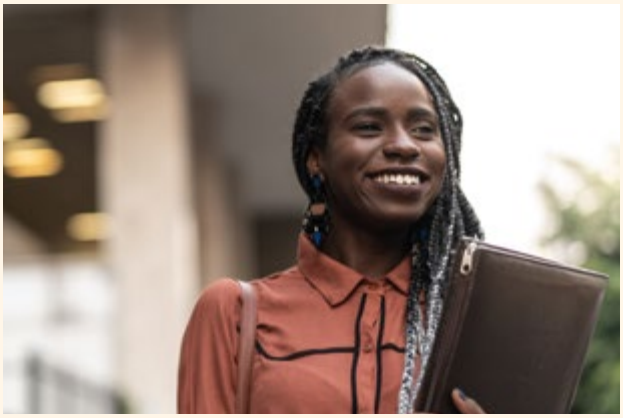

LES PERSPECTIVES

Fort des constats effectués, le quinquennat 2016-2021 a permis de poser un diagnostic profond de notre système éducatif et d'aboutir à la conclusion que nous devons impérativement changer de paradigmes dans ce secteur.

Notre nouvelle vision en la matière, c'est de promouvoir un enseignement professionnel et technique de qualité pour que l'école béninoise forme désormais de la main d'œuvre qualifiée.

L'objectif poursuivi est d'inverser les tendances pour que désormais 70% au moins des enfants qui sortent de l'école, quel que soit leur niveau, soient des produits de l'enseignement et la formation techniques et professionnels avec une meilleure formation générale de base.

Aussi, le quinquennat 2021-2026 servira à

- **Améliorer** la formation générale au primaire et au secondaire à travers le recrutement et le renforcement de la formation des enseignants et la redynamisation des structures d'inspection
- **Donner** corps à la mise en œuvre de la Stratégie nationale de relance de l'Enseignement et de la Formation techniques et professionnels | *Voir détails*
- **Poursuivre** la formation des enseignants qui a déjà démarré avec l'envoi en Europe d'une première cohorte. D'autres cohortes suivront jusqu'à atteindre un nombre suffisant d'enseignants compétents
- **Entreprendre** la réforme de l'enseignement supérieur | *Voir détails*
- **Concrétiser** la mise en oeuvre de Sèmè City sur son site dans la commune de Sèmè Podji | *Voir détails*

Par ailleurs, ce quinquennat devra permettre de

- **Améliorer** la qualité de l'enseignement à travers le recrutement et la formation
- **Généraliser** les cantines scolaires à toutes les écoles primaires publiques de notre pays
- **Étendre** la gratuité de l'école pour les filles au second cycle du Secondaire
- **Encourager** l'enseignement des matières scientifiques, techniques, d'ingénierie et de mathématiques | *Voir détails*
- **Promouvoir** davantage les matières scientifiques dans la formation générale

Stratégie Nationale de relance de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (SN-EFTP)

Objectifs

- Former des professionnels épanouis et aptes à répondre aux besoins d'une économie stable, durable et inclusive
- Améliorer les conditions d'accès et les performances de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
- Développer un système efficace de veille pour l'amélioration continue de l'employabilité des formés de l'EFTP
- Développer une gouvernance plus inclusive, efficace et efficiente

Etat de mise en oeuvre

Nous avons organisé une table ronde de recherche de partenariats pour la mise en œuvre de la Stratégie, et enregistré des engagements de partenaires pour un montant de 323 milliards de FCFA. Ensuite, le cap a été mis sur

- L'élaboration et l'exécution, au cours de l'année 2020, d'un Plan d'Urgence de l'EFTP
- L'adoption d'un cadre institutionnel de mise en œuvre de la Stratégie
- L'identification de six secteurs économiques prioritaires que sont : agriculture, énergie, numérique, artisanat, tourisme-hôtellerie-restauration et l'ensemble constitué par le cadre de vie-infrastructures-transports
- La réalisation des études de faisabilité des programmes de développement de l'EFTP
- Le démarrage de la mobilisation des ressources financières
- Le démarrage du recrutement et de l'envoi en formation des formateurs
- L'élaboration de notes conceptuelles
  - du programme d'amélioration de l'accès aux dispositifs de formation dans les métiers des secteurs de : l'énergie, du numérique, du cadre de vie-infrastructures-transports et du tourisme-hôtellerie-restauration
  - d'un vaste programme d'élargissement des dispositifs de formation dans le secteur de l'agriculture pour la construction/réhabilitation et l'équipement de 62 Lycées techniques agricoles ainsi que dans d'autres secteurs pour la construction/rehabilitation d'une quarantaine d'écoles techniques à l'horizon 2030

Perspectives

Dès 2023, le Bénin disposera de

- **30 lycées techniques agricoles modernes** qui permettront d'accueillir 48.000 apprenants afin de former des exploitants agricoles de type nouveau
- **7 écoles des métiers de référence dans les domaines de l'énergie, du numérique, des bâtiments et des travaux publics, de l'automobile et des équipements industriels, de l'eau et de l'assainissement, des industries du bois et de l'aluminium, du tourisme-hôtellerie-restauration.** Celles-ci vont accueillir 8.400 apprenants en vue de doter notre économie d'ouvriers et de techniciens qualifiés et compétents pour l'émergence des entreprises
- **17 lycées techniques rénovés et équipés dans les secteurs de l'énergie, du numérique, du cadre de vie-infrastructures-transports et du tourisme-hôtellerie-restauration.** Ces lycées accueilleront un total de 25.500 apprenants qui seront formés sur des compétences pointues de leur métier et cela permettra d'obtenir un taux d'insertion élevé des formés sur le marché de l'emploi
- **Un nouveau mode de pilotage du système et de gestion des établissements de formation** avec l'implication effective des acteurs du monde économique et du monde professionnel

Réformes de l'enseignement supérieur

Dans le cadre de la poursuite des réformes nécessaires pour le secteur de l'éducation, une attention particulière sera accordée à l'enseignement supérieur pour sa transformation et sa mise en cohérence avec les autres secteurs de l'éducation et de la formation.

En effet, il s'avère indispensable de mettre en place un programme spécial de promotion et de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation. Il s'agira notamment d'atteler l'enseignement supérieur et la recherche scientifique aux exigences du développement économique et social en élevant la qualité, l'efficacité, la pertinence et le rayonnement.

Ce programme vise essentiellement à

- **Asseoir une politique et un régime de gouvernance** des universités nationales
- **Mettre en place un fichier national** pour les aspirants à l'enseignement supérieur
- **Instaurer un nouveau mécanisme de recrutement** dans l'enseignement supérieur
- **Établir un mécanisme visant à corriger les faiblesses du système actuel** en assurant un renforcement du mécanisme du CAMES par des mécanismes internes complémentaires
- **Mettre en place un dispositif de recrutement d'enseignants de réputation internationale**, dans des filières et des disciplines spécifiques en vue d'accomplir des missions d'enseignement
- **Mettre en place un mécanisme de contrôle et d'inspection** dans l'enseignement supérieur
- **Instaurer un mécanisme d'évolution hors hiérarchie** au profit des enseignants-chercheurs
- **Instaurer des mesures spécifiques d'incitation** à la recherche universitaire et à l'innovation

Ce programme apportera des réponses aux problèmes qui minent le secteur de l'enseignement supérieur et qui constituent des freins à la promotion de la qualité et de la gouvernance orientée vers une université moderne et de développement.

Il sera élaboré et mis en œuvre en concertation avec tous les acteurs du privé et du public, sous la supervision du Conseil national de l'Education.

Une nouvelle dynamique dans l'enseignement des Sciences, de la Technologie, de l'Ingénierie et des Mathématiques (STIM)

Revaloriser le métier d'enseignant des STIM

- Instaurer un système de primes spécifiques
- Doter chaque enseignant d'un ordinateur ou d'une tablette ainsi que d'une connexion internet

Former les enseignants

- Renforcer la qualité de la formation initiale des enseignants et le suivi de leurs performances
- Mettre en place des actions correctives, notamment à travers la formation continue et des stages de remise à niveau
- Réviser et mettre à jour les documents de référence et notamment les guides de mise en œuvre des programmes
- Généraliser l'apprentissage de l'anglais, condition clé d'accès à l'actualisation des connaissances
- Réorganiser et optimiser le fonctionnement de l'École de Formation des Personnels d'Encadrement de l'Éducation national (EFPEEN) et de l'Institut nationale d'Ingénierie de la Formation et du Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF)
- Garantir une affectation homogène en termes de qualité des enseignants quelle que soit la localisation sur le territoire national

Mettre en place les conditions requises pour un enseignement pratique effectif

- Investir massivement dans les équipements et instruments de travaux pratiques
- Développer et généraliser l'utilisation de supports audiovisuels et plateformes de laboratoires virtuels interactifs

Favoriser l'émulation parmi les apprenants

- Impliquer le corps des inspecteurs et conseillers pédagogiques dans la contextualisation des ouvrages de manière à les rendre pertinents pour l'apprenant béninois et à faciliter l'appropriation des connaissances
- Dynamiser les clubs scientifiques dans les établissements scolaires et instaurer des olympiades annuelles
- Accroître la visibilité de la contribution des Béninois, des Africains et de la diaspora aux progrès scientifiques et à l'innovation

Mettre en place un programme de bourses d'études

- Encourager les élèves et étudiants, en particulier les jeunes filles, à s'orienter dans des filières scientifiques
- Organiser des stages, sessions de TP, solutions de tutorat et un réseau d'entraide, notamment à travers des collaborations entre les établissements scolaires et universitaires et Sèmè City, pour accompagner les boursiers

> *Il est de notre devoir d'instaurer le cadre institutionnel propice ainsi que les conditions nécessaires pour susciter et développer chez nos jeunes la culture de l'audace, de l'excellence et du succès. "*

Sèmè City, l'excellence dans la formation, la recherche et l'entrepreneuriat

A travers Sèmè City, la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS), l'État a pour ambition de promouvoir le développement d'une économie du savoir pourvoyeuse d'emplois et de richesse.

La phase pilote du projet a été réalisée à Cotonou avec la construction et la mise en service de Sèmè One, campus d'innovation moderne et intelligent.

L'objectif est de faire entrer le Bénin dans le top 100 de l'indice mondial de l'innovation d'ici 2030.

Les principales actions en vue d'atteindre cet objectif

- **Construire des infrastructures intelligentes et durables à Sèmè-Podji** pour accueillir plusieurs écoles, centres de recherche et incubateurs ainsi que des zones résidentielles et commerciales
- **Mettre en œuvre les cadres juridique, réglementaire et incitations fiscales** pour les investisseurs et partenaires
- **Accélérer le déploiement de formations d'excellence prioritairement dans les secteurs des STIM** et construites avec des partenaires de renom y compris anglophones
- **Poursuivre la mise en place de formations de pointe axées sur les métiers d'avenir** avec des partenaires sélectionnés pour la qualité de leurs modèles pédagogiques et le fort potentiel d'employabilité des diplômés
- **Faciliter la mise en place de centres de langues** agréés pour faire passer des tests et offrir des formations aux normes internationales, en présentiel et à distance (anglais, chinois, ...)
- **Approfondir les opportunités de partenariat avec le Nigeria notamment dans les industries créatives et culturelles à travers Nollywood** pour développer des programmes de formation et des opportunités de co-création dans les divers domaines du cinéma et du motion design
- **Favoriser la création d'une université virtuelle à Sèmè City** offrant un catalogue de formations de qualité, abordables et 100% en ligne, permettant ainsi d'accélérer l'impact de Sèmè City sur tout le territoire national et à l'international
- **Développer les plateformes de recherche** notamment dans les domaines des matériaux durables, de la fabrication additive (3D) et de la valorisation des déchets
- **Favoriser l'émergence de solutions innovantes** répondant aux besoins locaux et régionaux
- **Intensifier le soutien aux jeunes entrepreneurs de croissance** notamment à travers l'incubation, la R&D et la valorisation des innovations, ainsi que la mise en relation avec des partenaires nationaux et internationaux
- **Mettre en place un fonds d'amorçage** pour accompagner financièrement le développement des technologies et services innovants, en ciblant particulièrement les solutions de ville intelligente et durable, d'éco-tourisme et d'agri-tech

RENFORCER L'AMÉLIORATION EN COURS DU CADRE DE VIE ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

RÉALISATIONS MAJEURES

Avec plus de 2.000 milliards de FCFA investis de 2016 à 2021, ce secteur a été, indubitablement, l'une des vitrines de notre action. Celle-ci s'est matérialisée par la définition et la conduite de programmes et projets visant à engager la modernisation et l'assainissement de notre cadre de vie, à savoir

- La réhabilitation et l'aménagement de voirie urbaine (projet Asphaltage) dans 9 villes
- La modernisation de la gestion des déchets solides ménagers par la Société de gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN), projet grâce auquel les villes impactées sont de plus en plus propres | Voir détails
- L'aménagement des berges de la lagune de Cotonou : dégagement et assainissement de la berge « Gbogbanou - Dantokpa - Hindé »
- L'assainissement total des plans d'eau par l'enlèvement de tous les engins de pêche prohibés et dévastateurs
- La mise en œuvre d'un vaste programme immobilier avec le démarrage effectif du projet de construction de 20.000 logements économiques
- La protection du littoral contre l'érosion côtière et la valorisation des segments critiques de la côte béninoise
- La modernisation de la gestion foncière à travers la réalisation du cadastre national
  - déjà près de 2 millions de parcelles répertoriées sur la plateforme
  - déjà plus de 30% du territoire national traité

PERSPECTIVES

Il s'agira de préserver les acquis mais aussi de

- **Conduire** la phase 2 du projet Asphaltage
- **Réaliser** le programme d'assainissement pluvial de Cotonou | Voir détails
- **Mettre en œuvre** le projet d'assainissement des villes principales notamment Porto-Novo, Sèmè-Podji, Pobé, Abomey-Calavi, Allada, Ouidah, Lokossa, Aplahoué, Abomey, Bohicon, Dassa, Parakou, Natitingou, Kandi et Djougou
- **Faire aboutir** les constructions des cités ministérielle et administrative, et la rénovation des ministères et bâtiments administratifs | Voir détails
- **Procéder** à la construction des sièges des institutions de la République et autres institutions à Porto-Novo | Voir détails
- **Élaborer** un règlement d'urbanisme pour soutenir la dynamique de modernisation du cadre de vie, en particulier de l'habitat | Voir détails
- **Achever** la construction de 2 stations de traitement des boues de vidange dans le Grand Nokoué (Abomey-Calavi et Sèmè-Podji) et à Parakou
- **Achever** l'élaboration et assurer la mise en œuvre du plan d'aménagement du plateau d'Abomey-Calavi
- **Poursuivre** la mise en œuvre de la réforme foncière | Voir détails, l'amélioration de la gouvernance foncière et la sécurisation des opérations de lotissement

Il s'agira également de **développer des villes durables et résiliantes,** ainsi que d'assurer **une gestion rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles.**

Nouveau siège de l'Assemblée nationale à Porto-Novo

Le bâtiment est situé sur un site de 7 hectares. Le plan directeur inclut aussi un parc public présentant la flore indigène du Bénin et offrant à Porto-Novo un vaste espace de loisirs. Le design du nouveau siège qui fait référence à l'arbre à palabre et à la tradition africaine est l'œuvre du béninois Bosco Todjinou et de l'architecte burkinabé Francis Kéré. Les travaux débuteront dès 2021 pour une durée de 2 ans.

Cité ministérielle à Cotonou

- Construction d'une nouvelle cité ministérielle qui abritera les bureaux des ministres, leurs cabinets et les services centraux sur un site de 5 hectares
- **10 bâtiments de type R+5 d'environ 6.000 m² de planchers chacun**, organisés autour d'une nef centrale assurant un passage frais et ombragé d'un bâtiment à l'autre
- Aménagement de larges espaces plantés entre les bâtiments
- Construction d'un parking à trois 3 niveaux pour au moins 500 véhicules avec un espace restaurant

Les ouvrages projetés offriront à la fin du projet une **surface utile totale de 96.874 m²**

Cité administrative à Ahossougbéta

- Construction d'une nouvelle cité administrative sur un site de 40 ha à proximité de la rivière à Ahossougbéta, Abomey-Calavi
- **16 bâtiments de type R+3 d'environ 4.000 m² de planchers chacun**, s'organisent de part et d'autre d'un axe piétonnier arboré
- Chaque bâtiment est doté de coursives périphériques protégées par des lames de béton verticales faisant office de brise-soleil
- Construction de parking répartis de manière homogène à l'est et à l'ouest de chaque bâtiment

Les ouvrages projetés offriront à la fin du projet une **surface utile totale de 88.732 m²**

Cités départementales dans les 12 Chefs-lieux de département

Trois grands pôles

- **Pôle de la Préfecture : un bâtiment de type R+2 d'environ 4.000 m² de planchers**, une villa pour le Préfet de type F6 en R+1 et des parkings
- **Pôle des directions départementales : six bâtiments de type R+1 d'environ 3.350 m² de planchers chacun**, des espaces de restauration et des parkings
- **Pôle résidentiel : 35 à 50 villas de type F4 en R+0**, pour les directeurs départementaux, les Secrétaires Généraux des Préfectures et les Chargés de missions des Préfets et des espaces verts

Les ouvrages projetés offriront à la fin du projet une **surface utile totale de 222.245 m²**

Plans d'aménagement urbains

Dès 2016, nous avons engagé le renouveau de l'aménagement du territoire pour en faire un levier de développement équilibré et durable

- **Amélioré** le cadre législatif et institutionnel de l'aménagement du territoire (vote de la loi-cadre)
- **Opérationnalisé** l'Agenda pour une vision spatiale à long terme de l'espace national autour de six pôles régionaux

Principales actions futures

- **Actualiser** l'Agenda spatial
- **Formuler** un Grand Programme d'Aménagement du Territoire axé sur des pôles de croissance
- **Poursuivre** la dynamique de promotion des instruments de planification spatiale
- **Opérationnaliser** la délivrance du Certificat de Cohérence Spatiale
- **Réformer** l'arbitrage budgétaire pour une meilleure prise en compte de la dimension spatiale
- **Accompagner** les communes dans la conduite de projets de territoires innovants

Réforme foncière ambitieuse

Cette réforme vise à instaurer des règles souples et adaptées à travers un cadre législatif attrayant et porteur de développement économique

- **Allègement** de la procédure de confirmation de droit
- **Institutionnalisation** de la copropriété
- **Amélioration** des conditions d'accès à la terre pour les non-nationaux
- **Réalisation** du cadastre pour notamment
  - Utiliser d'autres données cartographiques existantes et non pas seulement les titres fonciers
  - Créer une procédure simplifiée de délivrance de titre foncier
- **Remplacement** du mandat de représentation donné à l'Agence national du Domaine et du Foncier (ANDF) par une prestation de serment des agents lors des procédures devant les tribunaux
- **Nationalisation** des terres rurales qui sont demeurées sous l'empire du droit coutumier
- **Définition** de la notion de contribution à la constitution d'espaces collectifs
- **Mise en place** d'une base de données pour la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat

Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou - PAPC

Le PAPC couvre 34 bassins versants sur les 50 que compte Cotonou, soit 70 % du territoire de la ville. Il permettra de réaliser 54 kilomètres de collecteurs et 48 kilomètres de voirie et favorisera la création de 12.000 emplois directs. Après la mise en place de son unité de gestion et la sélection de divers prestataires, le démarrage des travaux physiques est fixé à juin 2021 avec pour objectifs

- **Réduire** la vulnérabilité de l'agglomération face aux inondations en réalisant des infrastructures socio-économiques durables
- **Limiter** les inondations et leurs conséquences dans la ville
- **Assurer** une évacuation correcte des eaux
- **Améliorer** la qualité de vie des habitants des quartiers défavorisés riverains par des aménagements urbains annexes

Principales actions futures

- **Dragage** des couloirs d'écoulement des eaux
- **Construction** de nouveaux collecteurs primaires
- **Curage** et réhabilitation de tous les collecteurs
- **Aménagement** des rues pour amélioration du drainage des eaux

Valorisation des déchets solides, une priorité pour la SGDS-GN

Sur 400.000 tonnes de déchets produites en 2020, 54% sont valorisables. Plusieurs actions sont déjà en cours

- **Réalisation** des aménagements et leur équipement sur environ 20 points de regroupement
- **Renforcement** des capacités des acteurs de tri
- **Valorisation** des déchets organiques en compost et biogaz dans la commune de Ouidah
- **Partenariat** avec la Compagnie béninoise de Propylène en vue d'installer un réseau d'acteurs de tri et de récupération des déchets plastiques pour l'unité industrielle de recyclage à construire à Pahou
- **Partenariat** avec une startup de Sèmè City pour la mise en place d'une recyclerie verte à Sèmè Podji

Principales actions futures

- **Aménagement** et équipement de trois nouveaux centres de transfert des déchets
- **Construction** et exploitation de 20 Unités multifonctionnelles de valorisation des déchets organiques en biogaz et en compost
- **Développement** du tri des déchets à la source

RENDRE LE SPORT BÉNINOIS COMPÉTITIF, ATTRAYANT ET VALORISANT POUR SES ACTEURS

RÉALISATIONS MAJEURES

Dès 2016, notre ambition pour ce secteur a été de favoriser l'émergence de talents et le rayonnement du Bénin au plan international grâce aux performances de nos athlètes.

En cinq ans nous avons, à cet effet

- Construit 22 stades de type omnisports aux normes internationales
- Engagé la rénovation complète du stade Général Mathieu Kérékou de Kouhounou à Cotonou
- Engagé la reconstruction du stade René Pleven d'Akpakpa à Cotonou en relation avec le concessionnaire
- Procédé à la pose de gazon naturel au stade Charles de Gaule de Porto-Novo et sur 9 autres stades
- Réalisé les travaux préparatoires en vue de la construction de 6 académies sportives
- Initié les classes sportives dans les lycées et collèges sur toute l'étendue du territoire
- Initié une politique de bourses étatiques aux meilleurs athlètes
- Mis en œuvre une politique de soutien financier massif de l'État aux fédérations et associations sportives
- Engagé la professionnalisation du sport béninois
- Réglé le différend entre les acteurs de la famille football et remis la Fédération au travail

Toutes ces actions ont eu pour effet de générer des prestations de plus en plus qualitatives de la part de nos athlètes, aussi bien dans les sports individuels que collectifs. Tout particulièrement, elles ont favorisé l'accession historique de notre équipe nationale de football, aux quarts de finale de la Coupe d'Afrique des Nations, lors de l'édition 2019.

PERSPECTIVES

Cette dynamique mérite d'être amplifiée.

L'engagement de l'État au profit du secteur sera maintenu. Ainsi

- Les investissements se poursuivront en vue de la construction des **stades omnisports** dans les communes qui n'en bénéficient pas encore
- La construction des **6 académies sportives** sera effective
- L'**académie de tennis** prévue à Avlékété sera également une réalité
- Un **boulodrome** aux normes internationales sera construit dans la commune d'Abomey-Calavi
- Le soutien de l'État aux fédérations et associations sportives sera maintenu
- La professionnalisation du sport béninois sera renforcée
- L'unité de **production de contenus sportifs** sera mise en place et des partenariats seront noués en vue de leur diffusion internationale pour valoriser le sport béninois au-delà des frontières nationales
- Le **Complexe Sportif, Culturel et Artisanal UNAFRICA** de Cotonou | *Voir détails*

Complexe sportif, culturel et artisanal UNAFRICA de Cotonou

Espace ouvert d'environ 50.000 m² de surface de plancher, il comprend la nouvelle Galerie des Arts (1.000 m²), le bâtiment du Hall des Sports rénové et relooké (3.000 m²), un bâtiment « vert » avec des salles d'entraînement pour les arts martiaux et une toiture végétalisée (2.000 m²), deux bâtiments parking, une zone de sport avec des terrains de handball, volleyball, basketball et tennis, un village artisanal avec une surface de 4.500 m² de boutiques et équipements d'accompagnement, l'ensemble relié par une canopée de circulation.

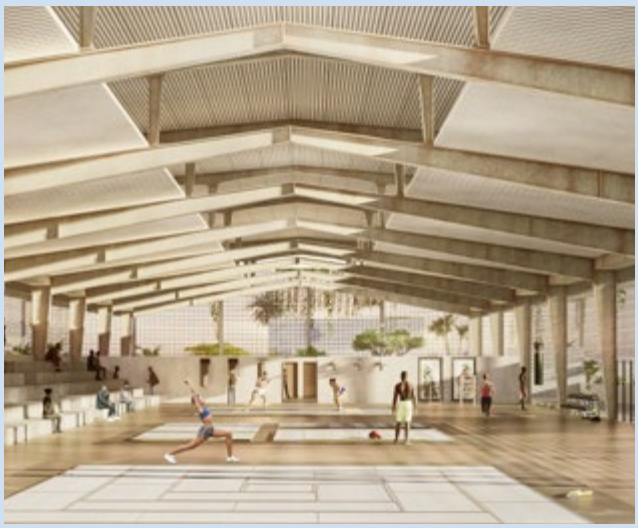

CRÉER LES CONDITIONS POUR PERMETTRE AUX ARTISANS DE MIEUX VALORISER LEURS ACTIVITÉS

RÉALISATIONS MAJEURES

En affirmant notre volonté d'accompagner, de former et de professionnaliser nos artisans pour améliorer leurs conditions de vie, nous avons, sur la période 2016-2021, engagé des actions fortes qui concourent à l'atteinte de cet objectif. Ces actions ont consisté essentiellement à

- Organiser le recensement national initial des artisans qui a généré une base de plus de 240.000 artisans. Cette opération permet de mettre en place le Registre national biométrique des métiers conformément au code communautaire de l'artisanat
- Faire voter à l'Assemblée nationale, la loi portant création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin ; puis élaborer les statuts de ladite Chambre ainsi que tous les décrets d'application de la loi

LES PERSPECTIVES

Ces préalables étant déjà accomplis, le quinquennat 2021-2026 apportera une plus grande visibilité à nos artisans. Il permettra de

- **Construire** un centre artisanal moderne à Cotonou (village artisanal du complexe UNAFRICA)
- **Mettre effectivement** en place la Chambre des Métiers de l'Artisanat
- **Rendre opérationnel** le projet de développement des chaînes de valeur des produits de l'artisanat du Bénin à labelliser, certifier et commercialiser sur le plan sous-régional, régional et international
- **Lancer** les programmes de formation au profit des artisans dans le cadre du volet formation de l'Assurance pour le Renforcement du Capital humain (ARCH)
- **Structurer** le financement des artisans à travers le dispositif ARCH micro-crédit et le système bancaire classique
- **Mettre en place** auprès de ARCH micro crédit et du système bancaire, une ligne de financement de 50 milliards de FCFA et une ligne de garantie de 20 milliards au profit des emprunteurs | *Voir détails*

Une ligne de financement et de garantie au profit des PME non agricoles

Pour promouvoir l'octroi de crédits aux entreprises non agricoles, **l'État a mis en place une ligne de garantie et de financement pour un montant total de 50 milliards de FCFA.**

Elle sera opérationnalisée par le Fonds national de Garantie (FONAGA) et couvrira 50% du montant du crédit octroyé à l'entreprise par la banque dans une limite maximale de 200 millions de FCFA par PME.

Les PME non agricoles bénéficient également d'un mécanisme de prise en charge intégrale des taux d'intérêt par l'État, sur les projets admis au financement des banques et des SFD. Cette facilité est gérée par la Caisse autonome d'Amortissement (CAA).

Nous commençons à acquérir une réelle conscience de nos potentialités. "

METTRE EN AVANT LA SCÈNE CULTURELLE FLORISSANTE DU BÉNIN ET PROMOUVOIR DES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES DE PREMIER PLAN

RÉALISATIONS MAJEURES

Le secteur de l'art a bénéficié durant le quinquennat 2016-2021, d'un travail de fond visant à le mettre aux normes et standards internationaux.

L'objectif poursuivi est de faire du Bénin, une place de référence en matière d'art contemporain en Afrique.

Aussi avons-nous déjà créé la Galerie nationale pour promouvoir les arts plastiques sous toutes leurs formes, en révélant les artistes plasticiens tout en créant une dynamique autour du marché de l'art. C'est là une étape fondamentale qui annonce le renouveau du secteur | *Voir détails*.

LES PERSPECTIVES

Le nouveau quinquennat verra se concrétiser

- **L'organisation** d'une biennale à partir de 2023 et son positionnement en tant que principale manifestation d'art contemporain africain. Les infrastructures déjà en construction y aideront
- **L'élaboration** d'une base de données des artistes plasticiens comportant les artistes recensés sur tout le territoire national, la description de leur parcours et de leurs œuvres
- **L'allocation** d'une enveloppe annuelle de 500 millions de FCFA pour l'acquisition d'œuvres d'art auprès des artistes pour constituer la réserve de la Galerie nationale d'une part, et pour animer le marché de l'art d'autre part
- **La mise à disposition** d'un espace dédié aux expositions
- **L'offre de service** de coaching personnalisé pour soutenir et accompagner les artistes talentueux
- **Le développement** de deux outils digitaux modernes
  - L'« e-Art Bénin » qui offrira aux artistes un espace de communication autour de leurs parcours et activités mais également un espace de vente de leurs œuvres
  - L'« i-Cap Bénin » qui servira à déterminer l'Indice de cotation sur le plan national des artistes plasticiens béninois sur la base de critères communément utilisés dans le monde de l'art.

La Galerie nationale

La Galerie nationale a été créée pour **faciliter la mise en œuvre des actions de promotion des arts plastiques sous toutes leurs formes.**

Au cours du mandat 2021-2026, la Galerie nationale sera pleinement opérationnelle et s'emploiera à révéler les artistes plasticiens tout en créant une dynamique autour du marché de l'art.

Les principales actions prévues comportent

- **L'identification des artistes talentueux**
- **La mise en œuvre de mesures d'accompagnement** pour améliorer la qualité des œuvres et assurer la professionnalisation des artistes
- **L'identification des structures et acteurs** œuvrant dans le secteur pour une action inclusive et profitable
- **La promotion du respect des normes internationales** et de l'usage des outils digitaux
- **La facilitation de l'accès des artistes plasticiens béninois aux marchés internationaux**
- **Une appropriation nationale et une accessibilité aux arts plastiques** pour susciter des vocations

POSITIONNER LE BÉNIN COMME DESTINATION TOURISTIQUE MAJEURE DU CONTINENT ET DU MONDE

RÉALISATIONS MAJEURES

Le quinquennat 2016-2021 a permis de définir un vaste et ambitieux programme destiné à développer l'offre touristique de notre pays, jusque-là sous valorisée, et surtout à engager des actions pour le mettre en œuvre.

Ainsi, nous avons notamment

- Finalisé les études du programme touristique
- Noué des partenariats stratégiques avec des acteurs de référence mondiale
- Concrétisé l'exemption de visa aux ressortissants des pays africains
- Mis en place le « e-visa » pour l'obtention instantanée du visa en ligne
- Démarré effectivement certains projets majeurs (rénovation du parc de la Pendjari, travaux de réhabilitation du Fort Portugais, de la Porte du Non-retour et d'autres lieux historiques ainsi que la construction du Musée International de la Mémoire et de l'Esclavage dans la cité historique de Ouidah) | Q *Voir détails*

PERSPECTIVES

Au regard des projets dont les études ont déjà été finalisées, de nombreux chantiers physiques seront ouverts dès 2021 pour donner corps à l'éclosion du Bénin comme pôle d'attractions touristiques de référence. Il s'agit de

- L'aménagement de deux lacs marins
  - À Cotonou sur 50 hectares, dans le périmètre des hôtels PLM Aledjo et El Dorado Beach Club
  - À Avlékété (Ouidah) par la réalisation d'une digue immergée de 5 kilomètres. Ce lac marin constitue un atout majeur pour créer et aménager des **espaces de sports nautiques et des complexes hôteliers** de haut standing | Q *Voir détails*
- Le **Complexe Marina de Ouidah** en instance de démarrage
- Le projet **« Réinventer la cité lacustre de Ganvié »** pour lequel les études sont finalisées et des maisons pilotes ont été construites en attendant le déploiement du projet dans toute son envergure | Q *Voir détails*
- La construction de **réceptifs hôteliers de grande réputation** en partenariat avec des opérateurs privés notamment Club Med, DHAWA/Banyan Tree, Sofitel et Hilton
- Le **Pôle muséal d'Abomey** et celui de **Porto-Novo avec le Musée du Vodun/Orisha** | Q *Voir détails*
- La **Route des Couvents Vodun/Orisha**, un circuit inédit de visites touristiques | Q *Voir détails*
- La **Route des Tatas à Boukoumbé**
- Le **Palais royal et l'arène pour la célébration de la Gaani à Nikki** | Q *Voir détails*
- La Halte touristique à Allada avec la réhabilitation de la **Maison coloniale et l'aménagement de la Place « Toussaint Louverture »**
- La poursuite de la **restauration du patrimoine afro-brésilien à travers tout le pays**
- Les **sept arènes culturelles** dont les études sont déjà achevées
- La **valorisation et la réhabilitation de certains autres sites touristiques**
- La construction de **centres de formation aux métiers du tourisme et de l'hôtellerie**

Autant de réalisations qui augurent de perspectives heureuses pour le tourisme béninois et, partant, pour l'économie et la création d'emplois décents. D'ici 2026, le Bénin sera à l'affiche comme une destination touristique majeure du continent et du monde, présent dans les grands magazines, sur tous les écrans, et promu par les tours operators.

Le tourisme intérieur sera également promu par une politique spéciale permettant aux béninois de découvrir les richesses de leur pays et de constituer une clientèle additionnelle.

Notre potentiel est unique au monde...dans les prochaines années, des millions

Restitution des œuvres du trésor royal d'Abomey

Du musée du quai Branly au musée d'Abomey : un retour historique au pays natal pour ces 26 biens artistiques et culturels, prises de guerre après les combats de 1892

Palais et musée d'Abomey

Célébrer la grandeur des Amazones, l'épopée des rois du Danhomé, le récit des origines

Fort portugais à Ouidah

Ce fort reconstruit est le témoin vivant d'une terre de métissage

Bateau du départ à Ouidah

Bateau du départ, le témoin de la traite et de la construction du nouveau monde

Musée International de la Mémoire et de l'Esclavage à Ouidah

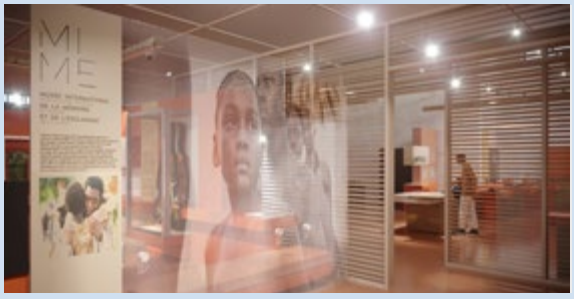

Un musée pour la mémoire de l'esclavage et l'émotion des retrouvailles

Station balnéaire d'exception à Avlékété à Ouidah

Entre mer et lagune, une destination paradisiaque pour plus de 1.000 emplois créés

et des millions de touristes feront du Bénin leur destination privilégiée. "

Route des couvents Vodun/Orisha à Kétou, Abomey, Ouidah, Grand Popo et Porto-Novo

Un circuit immersif à la rencontre des hommes et des dieux

Cité lacustre de Ganvié

L'eau potable, la lumière, un habitat renouvelé... restaurer la dignité d'un peuple pour magnifier une authentique cité lacustre

Musée du Vodun/Orisha à Porto-Novo

Un musée pour assumer notre héritage, démystifier les croyances, partager notre richesse

Nouveau palais royal à Nikki

Au cœur du palais édifié : une arène de gala pour la prestigieuse fête de la Gaani

Parcs animaliers de la Pendjari et du W dans les départements de l'Atacora et de l'Alibori

Un territoire de lions, de buffles, d'éléphants, de guépards, de léopards... Ailleurs en Afrique ? non, au Bénin !

FAIRE DU BÉNIN UNE PUISSANCE AGRICOLE RÉGIONALE

RÉALISATIONS MAJEURES

Entre 2016 et 2021, nous avons amorcé la modernisation de notre agriculture pour accroître aussi bien ses rendements que sa contribution à la création de la richesse nationale et de l'emploi. Les récoltes des cultures de rente destinées à l'exportation comme des vivriers sont en constante amélioration.

C'est ainsi que notre pays est devenu, depuis la campagne 2018-2019, le premier producteur de coton en Afrique. La production a atteint 715.000 tonnes pour la campagne 2019-2020. En ce qui concerne les cultures vivrières, le Bénin s'est distingué comme 2ème producteur dans l'espace UEMOA en 2019.

La même tendance haussière est observée dans les sous-secteurs élevage et pêche qui connaîtront un boom au cours des années à venir. Pour y arriver, les réformes entreprises ont consisté à

- Instaurer un nouveau cadre institutionnel avec la création de 7 pôles de développement agricole
- Désengager l'État du secteur productif agricole
- Réhabiliter l'interprofession du coton
- Faciliter l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas, soja, karité)
- Faciliter l'accès des entrepreneurs agricoles à des financements adaptés à travers le Fonds national de Développement agricole
- Assainir les plans d'eau en les débarrassant de tous les engins de pêche prohibés
- Améliorer les systèmes de production animale par l'introduction de 1.600 géniteurs améliorateurs de petits ruminants et de 18.500 poulets locaux, ainsi que par la promotion de l'insémination artificielle
- Developper la mécanisation agricole avec un fonds de dotation de 10 milliards de FCFA pour financer l'acquisition par les producteurs, de machines, équipements et pièces de rechange

Des investissements massifs de l'ordre de 600 milliards de FCFA ont été faits au cours du quinquennat pour soutenir le secteur. Ceci a contribué aux très bonnes performances de la production des filières à haute valeur ajoutée (ananas, anacarde, maraîchage), des filières conventionnelles (maïs, riz, manioc), des filières animales et halieutiques ainsi que des cultures dites émergentes (soja, karité). De fait, notre pays se positionne de plus en plus comme une puissance agricole régionale.

PERFORMANCES RÉALISÉES (en milliers de tonnes)	2015-2016	2019-2020	VARIATION
Ananas	47,4	63,6	34%
Anacarde	91,6	130,3	42%
Cultures maraichères	633,8	706,3	11%
Coton	269,2	714,7	165%
Karité	58	190	228%
Soja	139,9	257	84%
Riz	204,3	407	99%
Pêche et aquaculture	40,7	89,3	119%
Production animale	196,2	218,6	11%

FAIRE DU BÉNIN UNE PUISSANCE AGRICOLE RÉGIONALE

PERSPECTIVES

Pour consolider nos performances en vue de favoriser d'une part, l'autosuffisance alimentaire et la production de rente et d'autre part, une plus grande transformation de la production agricole, notre action consistera essentiellement à

- **Initier** un programme national de développement des plantations et de grandes cultures d'un coût de 500 milliards de FCFA pour une agriculture d'envergure industrielle | Q *Voir détails*
- **Accélérer** la mécanisation agricole en facilitant l'accès des producteurs au financement pour que la daba cesse d'être leur principal outil de travail | Q *Voir détails*
- **Promouvoir** des techniques et pratiques culturales résiliantes au changement climatique
- **Mettre en place** des centres de service et de formation au profit des producteurs agricoles
- **Promouvoir** la transformation industrielle de la production agricole pour favoriser la création d'emploi dans le secteur
- **Promouvoir** l'élevage sédentaire pour réduire les peines de nos éleveurs tout en améliorant leurs revenus
- **Poursuivre** l'assainissement des plans d'eau, procéder à leur dragage pour favoriser une meilleure reproduction des espèces halieutiques
- **Définir** de nouvelles voies pour assurer la résilience contre les dérèglements climatiques
- **Mettre en place** un programme de développement de la pêche et de l'aquaculture | Q *Voir détails*
- **Mettre en œuvre** différentes actions de mécanisation agricole | Q *Voir détails*
- **Renforcer** les interventions du Fonds National de Développement Agricole | Q *Voir détails*
- **Mettre en place** un programme pour améliorer les performances de l'élevage | Q *Voir détails*

FONDS NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FNDA)

Le FNDA, instrument public majeur de financement du secteur agricole, a connu un redimensionnement de son guichet 3 « accès aux services financiers » avec un abondement de 100 milliards de FCFA de l'État pour

1. Refinancer les banques et les SFD pour un montant de 50 milliards de FCFA
2. Garantir à hauteur de 50% les crédits des PME/PMI agricoles pour une enveloppe de 35 milliards de FCFA
3. Bonifier avec une enveloppe de 15 milliards de FCFA le taux d'intérêt pour permettre aux bénéficiaires d'avoir le crédit à 2% l'an

La stratégie élaborée s'appuie sur un partenariat avec les banques et les SFD et l'encadrement, voire la préparation des PME/PMI agricoles.

La préparation des promoteurs agricoles et leur éducation financière constituent une étape importante et préalable avant leur accès au crédit.

Cette préparation comprend notamment

- **L'information, l'éducation et la communication** - plus de 60.000 promoteurs agricoles dans les 12 départements ont déjà été sensibilisés sur les prérequis et le mode opératoire d'accès aux facilités du FNDA
- **Le partenariat avec les structures d'appui et d'encadrement** pour assister les PME au montage de plans d'affaires bancables. Nous prévoyons de toucher 500 PME candidates aux prêts bancaires en 2021
- **Le partenariat avec les Centres de Gestion agréés** pour accompagner les PME agricoles qui ne disposent pas de comptabilité à se doter des états financiers certifiés exigés. Pour 2021, 300 PME agricoles dont le chiffre d'affaires est inférieur à 50 millions de FCFA sont concernés par cet accompagnement
- **L'appui et l'accompagnement au crédit de 200 OPA** (organisations de petits exploitants agricoles) auprès des SFD durant l'exercice 2021

Le FNDA a déjà conclu des partenariats avec 10 banques et 15 SFD pour le financement des PME/PMI agricoles.

Programme national de développement des plantations et de grandes cultures

Ce programme consacre la volonté politique pour des investissements massifs et structurants visant à moderniser l'agriculture pour contribuer de façon durable au PIB, en partenariat avec les acteurs du secteur privé. Il s'agira de développer des entreprises agricoles de type nouveau en s'appuyant sur l'État comme propulseur de cette dynamique à travers des investissements structurants (terres, aménagements, mise en plantation, etc.) et leur mise en concession suivant des conditions locatives à déterminer au terme d'études dédiées.

Ce programme repose sur les principales actions de l'État

- **Investir dans l'aménagement et l'installation** de plantations en vue de développer une agriculture de grande envergure
- **Organiser l'exploitation** de grande plantations tout en permettant le développement de cultures vivrières avec les cultures de rente ; des dispositifs de plantage seront définis pour permettre aux concessionnaires d'installer et de développer des cultures annuelles vivrières dans les interlignes des cultures dites «industrielles» mais aussi pour permettre une diversification de produits agricoles d'exportation (associations anacarde et cacaoyers, hévéas et cacaoyers, ...)
- **Définir les modalités** de récupération des espaces suivant la nature du foncier (terres en friche, terres dégradées des forêts classées, terres exploitées ou partiellement exploitées, terres sans propriétaires). Les propriétaires expropriés percevront des redevances à titre de dédommagement entre la 11ème, la 20ème et la 30ème année
- **Garder la propriété** de tous les domaines sur lesquels il a investi, à l'exception des cas où son intervention est limitée à un appui aux propriétaires terriens
- **Mettre en concession** l'exploitation des domaines aménagés à travers des conventions de concession de longue durée (10 à 30 ans) avec des operateurs privés individuels ou organisés en coopérative

Le développement d'une agriculture de grande envergure permettra d'optimiser la mise en valeur de terres cultivables et d'attirer des investisseurs pouvant apporter une forte valeur ajoutée aux produits des filières agricoles du pays.

500.000 HECTARES (HA) DE NOUVELLES PLANTATIONS À AMÉNAGER

- 350.000 ha d'anacardier
- 50.000 ha de riz
- 20.000 ha de bananier plantain
- 10.000 ha d'oranger
- 10.000 ha de baobab
- 50.000 ha d'hévéa / cacao
- 5.000 ha de palmier à huile
- 2.000 ha de pommier africain
- 2.000 ha de cocotier
- 1.000 ha de manguier

Mécanisation agricole

Les systèmes actuels de production sont en grande partie basés sur l'utilisation des outils manuels et en second lieu, sur la culture attelée.

La mise en œuvre de différentes actions de mécanisation permettra de quadrupler la puissance motrice mise à la disposition de l'agriculture en la portant de 124.081 CV à 560.000 CV et de créer d'ici 2026 de nouvelles opportunités de travail telles que la fabrication, la réparation et le service après-vente des engins agricoles. Elle permettra également de réduire la pénibilité du travail et d'induire des gains de productivité et de production pour diverses spéculations agricoles y compris celles de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pêche et aquaculture

L'objectif pour 2026 est de porter le taux de couverture des besoins par la production nationale de 42% à 60 %. Soit une production de 135.000 tonnes dont 40.000 tonnes pour l'aquaculture. Pour y parvenir, il faudra agir sur les leviers ci-après

Pêche continentale

- Amélioration de la capacité opérationnelle de la Brigade de surveillance des plans d'eau
- Installation de 60 réserves biologiques sur les plans et cours d'eau
- Relance de la filière crevette
- Mise en œuvre de la Stratégie nationale de Gestion des Plantes aquatiques proliférantes
- Aménagement /construction de 10 embarcadères/débarcadères

Pêche maritime artisanale

- Construction des quatre points de débarquement aménagés (Cotonou, Sèmè-Podji, Ouidah et Grand-Popo)
- Mise en place des groupements d'intérêt économique de la pêche maritime artisanale (GIE) et leur équipement en barques motorisées (300)

Pêche maritime industrielle

- Installation et mise en service d'un centre de surveillance des activités de pêche

Aquaculture

- Réalisation de 3.000 hectares d'étangs piscicoles dans 6 aquapôles ou zones de développement aquacole qui serviront de centre d'incubation pour favoriser l'éclosion de champions nationaux en aquaculture.
- Construction de 5 grands complexes de vente de poisson d'élevage (marchés) et appui à la mise en place du matériel et des équipements nécessaires à la collecte et la distribution de la production issue des aquapôles.
- Appui à la création de Groupements d'intérêt économiques
- Appui à l'amélioration de la capacité de stockage, de conservation et de transformation

Élevage

L'objectif à l'horizon 2026 est de limiter les importations des produits animaux et de porter la couverture des besoins en viande, lait et œufs de table respectivement à 70%, 55% et 95%.

Les principales actions sont

- **Sédentarisation des troupeaux de ruminants** par notamment la transformation des systèmes d'élevage, la limitation de la mobilité du bétail, la sécurisation du foncier et le renforcement des campements et aménagements pastoraux
- **Amélioration de la gestion de la mobilité et de la reproduction des troupeaux** par l'identification animale
- **Amélioration génétique des animaux** notamment par des croisements pour augmenter la productivité du bétail et la production de lait et de viande
- **Amélioration de l'accès aux intrants zootechniques** (aliments pour animaux, poussins d'un jour) et vétérinaires (médicaments) par l'appui à l'installation de couvoirs et d'unités de fabrique d'aliments
- **Amélioration de la santé animale** par le renforcement du suivi sanitaire des élevages, des capacités de diagnostic des laboratoires vétérinaires (de Parakou et Bohicon) et la généralisation du mandat sanitaire
- **Limitation des importations frauduleuses de produits animaux** par l'augmentation du nombre de postes frontaliers de contrôle vétérinaire
- **Promotion de l'élevage de volaille familiale** par une vaccination de masse contre la maladie de Newcastle et de Gumboro et l'amélioration des habitats
- **Renforcement des infrastructures de transformation** (abattoirs, aires d'abattage, laiteries) et de commercialisation (marchés à bétail avec au moins un marché dans les communes des bassins de production afin de converger les produits vers Zè) pour améliorer la mise en marché des produits
- **Renforcement des capacités des acteurs des chaînes de valeur lait, viande et œufs de table** pour améliorer la gouvernance des filières animales

STIMULER LE BOOM INDUSTRIEL

RÉALISATIONS MAJEURES

Au cours du quinquennat 2016-2021, nous avons engagé la levée des principaux handicaps à l'industrialisation, à savoir, l'indisponibilité de l'énergie électrique et l'insuffisance de matières premières en quantités suffisantes.

Nous avons réalisé plusieurs actions destinées à améliorer les conditions d'exercice des activités industrielles et commerciales, dont notamment

- L'adoption d'un cadre légal incitatif aux investissements à travers l'actualisation du Code des investissements qui offre d'importants avantages douaniers et fiscaux pour accompagner la réalisation des projets industriels et institue les régimes de la Zone économique spéciale
- L'identification d'une zone de 10.000ha pour l'implantation de la Zone de développement industriel de Glo-Djigbé : les travaux d'aménagement ont démarré sur 400 ha
- L'adoption d'une politique nationale qualité qui permet d'améliorer l'infrastructure qualité de notre pays et de favoriser la labellisation. Cela a déjà permis à 7 entreprises agroalimentaires d'obtenir la certification aux normes internationales et à 720 produits béninois de recevoir des codes-barres
- L'instauration des règles portant organisation de la concurrence

Les améliorations enregistrées dans les infrastructures de transport et numériques, ainsi que dans le climat des affaires créent un environnement favorable pour l'implantation d'usines au Bénin.

PERSPECTIVES

Nous pouvons espérer pour notre pays, un boom industriel au cours des prochaines années grâce à des actions structurantes déclinées en 3 volets.

- **Une industrialisation accélérée par la promotion de l'implantation**
  - d'usines de transformation de produits agricoles dans la Zone économique spéciale de Glo Djigbé
  - de nouvelles usines pour l'égrenage et la transformation de la fibre de coton
  - d'usines de fabrication de médicaments et de consommables médicaux
  - d'industries de transformation des produits miniers (pierres de verrerie, marbre, granite, ...)
  - d'unités de fabrication d'emballages éco-responsables
- **Des institutions et des appuis techniques et financiers novateurs pour renforcer et promouvoir**
  - les capacités des entreprises en relation avec les organisations du secteur privé | *Voir détails*
  - les partenariats techniques entre entreprises béninoises et étrangères en relation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
  - l'engagement des entreprises dans les actions de recherche et développement
  - l'émergence de champions économiques nationaux | *Voir détails*
- **Des infrastructures marchandes modernes à travers les constructions**
  - de marchés modernes dans différentes communes dont 15 déjà identifiées
  - de la plateforme agro-alimentaire du Grand Nokoué (marché de gros)
  - d'un centre commercial de grand standing à Cotonou, pour accueillir notamment les commerces à délocaliser du marché Dantokpa (pagnes, bijoux, maroquinerie, cosmétiques, etc.)

J'ai la conviction que notre pays est déjà un autre pays. J'ai la conviction que plus rien ne nous effraie. La conviction que le Bénin, en vérité, est une grande Nation."

Rationalisation des institutions d'appui à la promotion du secteur privé

Au cours du quinquennat 2016-2021, l'État s'est attelé à **réformer et à moderniser l'APIEX** puis à **réorganiser les différentes chambres consulaires que sont la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, la Chambre d'Agriculture et la Chambre des Métiers de l'Artisanat.**

Au titre du prochain mandat, il sera

- procédé à la rationalisation des différents outils et instruments mis en place par l'État en soutien à la promotion du secteur privé.
- mis en place un **guichet unique d'orientation des acteurs du secteur privé vers les institutions à même de répondre plus efficacement à leurs divers besoins** notamment de formation, de financement et d'accès à de nouveaux marchés.

Programme ciblant les entreprises de croissance pour l'émergence de champions économiques nationaux

Une politique volontariste de soutien et d'accompagnement des entreprises nationales sera mise en œuvre pour leur permettre de tirer un meilleur profit des opportunités liées au développement des nouveaux secteurs de l'économie nationale et à l'évolution de l'économie internationale.

Il s'agira notamment de susciter ou d'accompagner des promoteurs d'entreprises de croissance pour **assurer une amélioration de leur productivité, un élargissement des marchés et une forte capacité de création de valeurs et d'emplois durables dans le pays.**

Au nombre des moyens d'action, l'État utilisera des leviers tels que la prise directe de participation, la facilitation de la recherche de partenaires techniques et commerciaux, la facilitation de l'accès à la commande publique, la mise en œuvre de mesures temporaires de protectionnisme économique et de diverses mesures incitatives telles que des mesures fiscales et l'appui financier à l'accès à des brevets et licences ainsi que l'acquisition de matériels d'exploitation.

ACCÉLÉRER LES INVESTISSEMENTS MASSIFS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ET DE SERVICES NUMÉRIQUES DE QUALITÉ

RÉALISATIONS MAJEURES

Ces cinq années d'investissements massifs dans les infrastructures de communications électroniques (2.000 km de fibre optique, 29 sites TNT, 28 salles numériques, 43 points numériques communautaires, etc.) et dans le déploiement de plateformes numériques aux standards internationaux ont permis de soutenir l'ensemble des secteurs de l'économie nationale, de réduire les inefficacités dans l'accès des populations et des entreprises aux services publics, et de hisser le Bénin au rang des pays qui comptent en matière de transformation digitale.

LES PERSPECTIVES

- **Apporter le haut et le très haut débit au plus près des populations et des entreprises béninoises par le biais des investissements publics et privés**
  - **Renforcer** la fiabilité du backbone national à fibre optique par le déploiement de la section ouest
  - **Étendre** la couverture numérique des populations, notamment dans les zones rurales, et déployer des points numériques communautaires et des hotspots publics dans les zones à forte densité de population
- **Renforcer le service aux citoyens et aux entreprises par la généralisation des eServices et par l'accélération de la digitalisation de l'Administration publique**
  - **Finaliser** la dématérialisation des procédures administratives dans tous les secteurs de l'Administration publique, y compris au niveau décentralisé
  - **Accroître** les eServices sur le portail national des services publics
  - **Réaliser** une plateforme d'accès ouvert aux données de l'Administration béninoise, et adopter une loi sur l'accès public à l'information
  - **Accélérer l'**exécution de la Stratégie de Sécurité numérique pour consolider la confiance numérique
- **Développer les services et usages numériques innovants et de qualité et dans tous les secteurs de la vie économique et sociale**
  - **Poursuivre** la digitalisation des curricula et des contenus dans les établissements d'enseignement et de formation ainsi que la mise en place des salles numériques dans les établissements d'enseignement
  - **Mettre en place** un centre numérique d'archivage d'œuvres audiovisuelles, multimédia et cinématographiques
  - **Renforcer** la structure de Régulation des données | *Voir détails*
  - **Renforcer** les initiatives d'appui à l'entrepreneuriat numérique

Structure de régulation des données

- **Doter les personnes physiques et morales du droit de regard sur l'utilisation de leurs données** (droit de propriété, droit de rectification, droit de suppression, devoir de protection, etc.)
- **Recevoir et traiter les plaintes pour exploitation abusive** de bases de données clientèle (y compris les clients/utilisateurs des réseaux sociaux)
- **Vérifier les informations de responsabilité données par le marchand** dans une transaction e-Commerce pour être contacté ou retrouvé
- **S'assurer que le « Droit à l'oubli » est mis en œuvre** par les détenteurs d'information
- **Veiller à l'effectivité des moyens d'autorégulation des réseaux sociaux** (droit à l'oubli, ciblage et profilage, fake news, fusion de bases de données)
- **Recevoir et traiter les plaintes relatives aux biais** par des algorithmes d'intelligence artificielle et de traitement des données de masse
- **Analyser les dynamiques du marché de la commercialisation des données** personnelles, statistiques, économiques ou d'autres natures.

MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE PRODUCTION MÉDIA ET SOUTENIR L'AMÉLIORATION DES CONTENUS

L'accès à l'information de qualité et la dynamisation du marché publicitaire soutiendront le développement des médias publics et privés et permettra une meilleure orientation des aides publiques ainsi que l'émergence de médias de qualité, attractifs pour les populations. Les grandes orientations du programme consisteront à

- **Renforcer l'accès des citoyens aux médias et à l'information de qualité par la mise en œuvre d'actions visant l'adhésion du Bénin au Partenariat pour un Gouvernement ouvert**
- **Créer les conditions de l'autonomie financière des médias**
  - **Elaborer** la loi sur la communication publicitaire et le cadre institutionnel y relatif
  - **Susciter** la dynamisation du marché publicitaire et une meilleure structuration de l'écosystème des médias audiovisuels par la réalisation des mesures d'audience des chaînes de radio et de télévision
  - **Développer** les dispositifs permettant à l'État de déterminer les tirages et les ventes des quotidiens et périodiques imprimés
  - **Orienter** les aides et appuis de l' État aux médias vers des projets d'investissements et structurants, propices au développement du secteur
  - **Soutenir** les initiatives d'acquisition des droits de diffusion par les médias béninois, d'œuvres audiovisuelles et cinématographiques à forte valeur ajoutée
  - **Favoriser** à travers la spécialisation des professionnels des médias dans des domaines prioritaires de l'État (agriculture, tourisme, numérique, santé, infrastructures, etc.), l'émergence d'une presse de qualité favorisant l'information et l'éducation de la population
- **Accélérer la modernisation des médias du service public et enrichir l'offre de services**
  - **Transformer** l'ORTB en une société d'édition de services audiovisuels moderne, sur le plan des équipements, de l'organisation et des processus et procédures internes
  - **Faire** de BB24 une deuxième chaine de télévision du service public complémentaire à l'ORTB
  - **Lancer** des chaînes thématiques soutenant les domaines à forte valeur promotionnelle tels que le sport, la culture, le tourisme, l'entrepreneuriat, etc. afin de répondre aux attentes diverses
  - **Soutenir** le développement des radios rurales locales (équipements, formation)
- **Soutenir les nouveaux médias dans leur développement par la sensibilisation et une production de qualité**
  - **Sensibiliser** aux règlementations applicables aux nouveaux médias pour un exercice en conformité avec la loi
  - **Promouvoir** les mécanismes existants pour une lutte efficace contre les fake news
  - **Transformer** le fonds d'appui à la production audiovisuelle en une agence nationale de production de contenus multimédias pour la promotion pays

Au 21ème siècle, les vrais ponts reliant les hommes et les sociétés entre eux sont davantage technologiques. "

POURSUIVRE LE VASTE PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES

Nous avons depuis avril 2016, mis en œuvre des réformes majeures qui concourent à faire du Bénin, l'un des espaces les plus favorables à l'investissement privé. "

Durant le mandat 2016-2021, d'importantes mesures de réformes ont été conduites par l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) en vue de l'amélioration du climat des affaires.
| *Voir détails*

Au titre du mandat 2021-2026, le Gouvernement s'emploiera à maintenir les progrès réalisés et à engager d'autres réformes en vue d'assurer une amélioration continue de l'environnement des affaires au Bénin. Des actions de communication et de sensibilisation seront organisées de manière systématique pour assurer une large diffusion des innovations et facilités apportées par les réformes.

Les principales mesures d'ordre général prévues portent sur

- **L'amélioration** de la qualité de gestion des processus de délivrance du permis de construire et des titres de propriété
- **La mise en œuvre** de mesures visant à assurer davantage de compétitivité au Port de Cotonou (amélioration de la qualité des procédures, réduction des coûts et des délais des formalités),
- **Le suivi** de l'application effective des dispositions de la loi de modernisation de la justice pour assurer la qualité et la célérité dans les décisions de justice en matière commerciale
- **La prise d'actions** visant à faire corriger, au niveau de la législation communautaire, les dispositions présentant des insuffisances par rapport aux meilleures pratiques internationales en matière de promotion du climat des affaires
- **La poursuite** de l'usage des outils digitaux pour optimiser les processus de délivrance de services publics aux opérateurs économiques

En dehors de ces mesures, le gouvernement adoptera une **politique volontariste d'accompagnement des investisseurs** dans les différents secteurs de l'économie nationale. Divers instruments seront utilisés à travers les institutions d'appui au secteur privé avec la possibilité de mise en place par l'État de fonds d'investissement pour répondre à des besoins spécifiques.

Dans le secteur agricole, les investisseurs auront la possibilité de saisir les opportunités et facilités liées au développement des zones économiques spéciales et l'aménagement de domaines pour de grandes cultures.

Dans le secteur de l'énergie, les producteurs indépendants d'énergie (IPP) bénéficieront d'avantages fiscaux dérogatoires pour leurs investissements.

L'APIEX, le guichet unique pour les investisseurs

L'APIEX a 5 principales missions

1. **Assurer les services de formalisation** des entreprises
2. **Etudier les dossiers de demandes d'agrément** au code des investissements, les projets de partenariat public privé et de tout autre projet d'investissement privé requérant le concours de l'État
3. **Jouer le rôle d'autorité administrative pour les entreprises** désirant s'installer dans les zones économiques spéciales du Bénin
4. **Informer et accompagner les entreprises** pour l'accès aux marchés étrangers
5. **Faciliter l'amélioration du climat des affaires.**

Les dossiers de demandes d'agrément au code des investissements sont désormais instruits par l'APIEX dans un délai de 20 jours ouvrables. **La dématérialisation des processus de gestion se poursuit** pour assurer davantage de facilité et de célérité dans la satisfaction des besoins des investisseurs.

STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES

RÉALISATIONS MAJEURES

La mise en œuvre du PAG 2016-2021 a permis notamment

- La création de plus de 500.000 emplois nouveaux
- L'adoption d'une nouvelle Politique Nationale de l'Emploi pour l'horizon 2020-2025
- L'adoption de la réforme du Guichet Unique de Promotion de l'Emploi
- La mise en place du Projet d'Inclusion des Jeunes (2021-2025)

La problématique de l'emploi retient

- Un manque d'emplois pour une population très jeune malgré le dynamisme économique national ; le sous-emploi affecte encore 72% des actifs occupés, ce qui reste préoccupant
- Les faibles capacités des entreprises existantes à générer des emplois
- Une économie locale faiblement pourvoyeuse de nouveaux emplois
- L'inadéquation profil/poste

PERSPECTIVES

L'inversion de la tendance peu favorable du marché du travail aux jeunes exige la poursuite du modèle de croissance retenu, à savoir, **l'État créateur d'un environnement socio-économique susceptible de générer des emplois et non comme créateur principal d'emploi.**

Ainsi, la résorption du chômage et la problématique de l'emploi seront adressées dans une logique économique avec le soutien de l'Etat et un point d'ancrage pour les opportunités d'activités et d'emplois dans les territoires.

Les principales actions phares du quinquennat 2021-2026 vont consister à

1. **Poursuivre et intensifier** dans tout le pays, les travaux à haute intensité de main d'œuvre
2. **Relancer** les programmes de recrutement ciblé dans la fonction publique
3. **Soutenir et consolider** les initiatives d'accès aux marchés des entreprises par notamment une meilleure orientation de la commande publique
4. **Promouvoir** les initiatives locales d'emploi dans les territoires
5. **Renforcer** les capacités des candidats à l'emploi, tant pour l'emploi salarié que l'auto-emploi
6. **Améliorer** l'offre de formation et d'enseignement dans le sens de leur adéquation avec les besoins du marché à travers la mise en œuvre des actions de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle
7. **Soutenir** financièrement les entreprises qui éprouvent des difficultés à mobiliser de la main d'œuvre qualifiée et compétente, par la poursuite et la consolidation du Programme Spécial d'Insertion dans l'Emploi (PSIE)

METTRE EN PLACE UNE STRATÉGIE INNOVANTE DE MOBILISATION DES RESSOURCES

RÉALISATIONS MAJEURES

Sur les 5 dernières années, grâce aux différentes réformes mises en œuvre par le Gouvernement, d'importants progrès ont été enregistrés dans la mobilisation des ressources domestiques.
Ainsi

- Les recettes intérieures ont affiché une hausse de l'ordre de 70%
- Les recettes de porte, malgré les multiples chocs exogènes survenus ces dernières années, ont connu une progression d'environ 20%
- Les recettes non fiscales se sont inscrites en hausse de plus de 80%

Au plan extérieur, l'État a diversifié la base de ses créanciers en procédant à

- La mobilisation de ressources auprès des organismes financiers privés internationaux
- La structuration innovante des financements extérieurs dans le cadre d'une stratégie proactive de gestion de la dette
- La mobilisation à succès, à deux reprises, de ressources sur le marché international, à de meilleures conditions d'emprunt

LES PERSPECTIVES

Pour le quinquennat 2021-2026, la stratégie se déclinera en 3 axes majeurs **i) la sécurisation du recouvrement des recettes budgétaires à travers le renforcement des actions de dématérialisation ; ii) l'élargissement de la base imposable et la promotion du civisme fiscal ; (iii) la mise en place d'instruments innovants de mobilisation et d'optimisation de l'épargne nationale.**

A cet effet, au nombre des grandes réformes prévues pour les 5 prochaines années, on peut citer

1. **Le renforcement** des synergies d'actions entre les régies financières
2. **La poursuite** des initiatives en matière de dématérialisation des services et des procédures au niveau de toutes les régies financières
3. **L'extension** des services publics au profit des acteurs informels et la mise en place d'une fiscalité adaptée aux activités du secteur agricole
4. **Le développement** des activités de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) | Voir détails
5. **Le renforcement** du partenariat avec les institutions financières sous régionales et internationales ainsi qu'avec le secteur privé local et étranger

La CDC Bénin, facilitateur d'opérations à effet de levier et investisseur de long terme

La CDC Bénin a pour objectif de mobiliser et de mieux **sécuriser l'épargne populaire ainsi que les fonds privés, au service du développement.**

L'opérationnalisation de la CDC Bénin est marquée notamment par

1. La mise en place des organes de gouvernance
2. La mise en place de l'ensemble des outils de pilotage
3. La **mobilisation de plus de 500 milliards de FCFA auprès de ses partenaires** (CNSS, Notaires, Greffiers, Trésor Public, Sociétés d'assurance, Sociétés de distribution d'eau et d'électricité etc.)

Les prochaines priorités sont

1. Le démarrage effectif des opérations de financement et d'investissement
2. La poursuite des actions de mobilisation de ressources tant au plan national que sur les marchés financiers régional et international
3. La mise en place d'une stratégie de notation par les agences internationales (S&P, Moody's, Fitch)

La vision de la CDC Bénin est d'être une institution financière de notoriété mondiale, le tiers de confiance de référence, l'investisseur contracyclique avisé de long terme, capable de mobiliser, à moindre coût, les ressources nécessaires pour le financement du développement économique et social de notre pays.

Grâce au travail bien fait, avec abnégation et dans la discipline, nous consolidons les acquis de notre marche vers le développement pour offrir aux générations actuelles et futures, de meilleures conditions de vie. "

- **Consolider** la démocratie, l'État de droit, les libertés et promouvoir la bonne gouvernance
- **Promouvoir** une justice moderne, indépendante et accessible à tous
- **Poursuivre** les réformes destinées à assainir la gestion des finances publiques
- **Accélérer** la modernisation de l'administration publique
- **Poursuivre** le renforcement de la protection des personnes et des biens
- **Engager** plus que jamais notre diplomatie au service du développement
- **Promouvoir** le développement local et faire de nos communes des espaces de vie agréables
- **Garantir** l'accès universel à l'eau potable
- **Réaliser** l'autonomie énergétique
- **Généraliser** le programme d'assurance pour le renforcement du capital humain
- **Renforcer** le système de santé pour une couverture sanitaire efficace
- **Restructurer** le système éducatif en priorisant les branches professionnelles, techniques et les formations d'excellence
- **Renforcer** l'amélioration en cours du cadre de vie et préserver l'environnement
- **Rendre** le sport béninois compétitif, attrayant et valorisant pour ses acteurs
- **Créer** les conditions pour permettre aux artisans de mieux valoriser leurs activités
- **Mettre** en avant la scène culturelle florissante du Bénin et promouvoir des manifestations artistiques de premier plan
- **Positionner** le Bénin comme destination touristique majeure du continent et du monde
- **Faire** du Bénin une puissance agricole régionale
- **Stimuler** le boom industriel
- **Accélérer** les investissements massifs pour le développement d'infrastructures et de services numériques de qualité
- **Construire** des infrastructures de transport et de logistique modernes pour favoriser le développement
- **Poursuivre** le vaste programme d'amélioration du climat des affaires
- **Stimuler** la création d'emplois durables
- **Mettre** en place une stratégie innovante de mobilisation des ressources

ENSEMBLE
POUR ALLER PLUS LOIN

TALON•TALATA

WWW.TALONTALATA.BJ